

# Verbatim du débat public ITER en Provence Environnement régional et national

*Pertuis, le 16 mars 2006*

<b>VERBATIM DU DÉBAT PUBLIC ITER EN PROVENCE ENVIRONNEMENT RÉGIONAL ET NATIONAL</b>	<b>1</b>
<b>Mot d'accueil</b>	<b>2</b>
Noëlle TRINQUIER	2
Adjointe au maire de Pertuis, chargée de l'environnement	2
<b>Exposé sur le débat public</b>	<b>2</b>
Patrick LEGRAND	2
Président de la CPDP	2
<b>ITER en Provence et l'environnement régional et national</b>	<b>8</b>
Pascal GARIN	8
Directeur adjoint agence ITER France	8
<b>Echanges avec le public</b>	<b>16</b>

## **Mot d'accueil**

**Noëlle TRINQUIER**

**Adjointe au maire de Pertuis, chargée de l'environnement**

Mesdames et messieurs, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à Pertuis. Je vous remercie de votre présence et je vous demande de bien vouloir excuser Monsieur le Maire qui a été retenu par ailleurs. Il m'a demandé de le représenter, ce que je fais avec un très grand plaisir.

Je souhaite que ce débat soit fructueux avec de nombreux échanges. ITER s'inscrit dans une politique de prévention des risques et de protection de l'environnement. Pour autant, les habitants de notre ville, de notre département s'interrogent sur les risques éventuels, sur l'impact paysager, sur les questions relatives à la santé et j'espère que ce débat nous apportera des réponses, un débat que nous aurions aimé peut-être avoir avant ITER. Ce débat arrive à présent, il y en a eu d'autres. Nous espérons que ce débat apportera des réponses.

Aujourd'hui, c'est une bonne chose pour notre municipalité et notre ville. La municipalité suit ce dossier de très près. Nous avons adhéré au syndicat mixte ITER Vaucluse ainsi qu'à l'association Réussir ITER. Donc, nous sommes présents dans les débats et j'espère de tout cœur que ce débat sera très positif.

Bonne soirée et bon débat à tous. Merci.

## **Exposé sur le débat public**

**Patrick LEGRAND**  
**Président de la CPDP**

Merci. Nous voici pour quelques heures ensemble pour débattre d'ITER en Provence et d'un thème un peu particulier. Comme d'habitude, j'ai préparé une petite intervention pour recadrer le sujet, rappeler quelques éléments, me semble-t-il, importants.

Bonsoir, bienvenue à Pertuis dans le Lubéron, dans son parc naturel régional, me semble-t-il.

Le débat public ITER est maintenant, depuis 4 réunions, dans une 2<sup>e</sup> étape, celle des réunions dites thématiques, c'est-à-dire ciblées, un peu spécialisées. La première étape, qui a eu lieu du 16 janvier au 26 février, d'Avignon à Nice, a révélé parfois avec rudesse que la machine ITER était inséparable d'une part des finalités énergétiques, scientifiques et technologiques qu'elle prétend servir, et d'autre part des institutions nationales et internationales, politiques et scientifiques, qui la mettront en œuvre. Cette étape a aussi révélé qu'ITER était encore plus complexe, encore plus multiple et encore plus divers, que l'objet socio-technique envisagé à Cadarache et que le projet ITER en Provence ne pouvait s'y résumer. Toute la région est interrogée sur ses projets, sur son avenir. On a affaire à un débat extrêmement complexe.

De ces réunions initiales et outre le fait que le débat était souhaitable, souhaité et productif, quoique parfois incompris, il ressort au moins plusieurs constats :

- Premièrement, un besoin d'informations accessibles, communément partagées et contradictoirement validées ;
- Deuxièmement, une aspiration au doute méthodique et public, doute sur les finalités de la recherche, à vocation énergétique, sur la réussite de l'expérience, une aspiration aussi au réalisme sur les retombées économiques, sur la réelle capacité structurante du projet ITER, sur l'aptitude collective à porter le projet ITER en Provence et à le porter sur le long terme ;
- Troisièmement, un désir de cohérence globale, qui perdure suffisamment longtemps pour que les incohérences ne viennent pas de politiques qui se singulariseraient progressivement ;
- Le quatrième constat est intéressant, je peux vous dire que les partenaires internationaux s'y intéressent assez fortement, c'est un devoir d'intégration du projet, d'un projet qui a une vocation technique, dans la société et dans la culture régionales ;
- Cinquième et dernier constat, que nous avons déjà fait et que nous confirmerons probablement en fin de débat public, c'est la nécessité d'une concertation ouverte à tous, internationale et au long cours, ouverte à tous et publique, qui devrait aller sans doute au-delà même du débat public que nous vivons ensemble depuis maintenant quelques mois.

ITER en Provence est sans aucun doute autre chose qu'un projet scientifique et technique, c'est aussi, beaucoup plus, un projet de société.

Les thématiques retenues pour les réunions qui viennent et qui ont commencé depuis 3 semaines sont ressorties de ces dialogues généralistes des premiers temps enrichies et confortées.

Pour cette 4<sup>ème</sup> soirée, ce sont les relations entre ITER en Provence et l'environnement régional et national qui sont à l'ordre du jour.

Chacun le sait, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une région tout à la fois écologiquement riche, écologiquement complexe et écologiquement fragile. C'est ce que les spécialistes appellent une « unité biogéographique unique en France », mais c'est aussi tout un ensemble de projets, d'institutions, qui ont pour vocation de maintenir le bon état général de ces milieux et de cet environnement.

La CPDP, qui est mandatée par la CNDP, a cerné cette problématique par quelques mots clés :

- Milieux et équilibres écologiques généraux, occupation et utilisation des sols, ressources (l'air, l'eau, le sol) et allocations, utilisation de ces ressources ; voilà un premier ensemble de questions dont nous pourrions débattre ce soir ;
- Le deuxième ensemble de questions, ce sont les politiques régionales d'environnement et de développement durable qui sont évidemment impactées par un tel projet ;
- Le troisième ensemble de questionnements pourrait porter sur les institutions de gestion qui en matière d'environnement sont parfois un peu neuves comme les parcs naturels régionaux ou les outils de gestion comme les chartes environnement, les Agenda 21, les réseaux d'espaces naturels, etc. ;
- Un quatrième ensemble de questions qu'il faudrait se poser concernent les impacts globaux du projet mais aussi ceux des projets induits par ITER sur la région.

J'avais prévu de vous faire un petit point pédagogique pour éviter les confusions mais je vais le laisser de côté. Je vous dirai tout de même que les enjeux environnementaux ne sont pas toujours des enjeux extrêmement locaux, ce sont parfois des enjeux extrêmement globaux. L'environnement ne se limite pas au contexte immédiat de son propre habitat ou de son propre site. C'est aussi la dimension globale environnement et aménagement du territoire qui est interrogée. C'est d'ailleurs pour cela que la CNDP a justifié le débat ; mais c'est aussi pour cela que la charte de l'environnement adossée à la constitution a été prise ; c'est aussi ces grands enjeux macro-environnementaux qui sont questionnés à travers les enjeux généraux de ce que l'on appelle la gouvernance.

Dès que j'aurai terminé, nous examinerons quelques cartes pour garder en mémoire la réalité de cette dimension environnementale locale. L'environnement, c'est aussi l'espace et les cartes disent souvent beaucoup de choses. Puis, nous entendrons sur ce sujet, pour une présentation adaptée à cette réunion, les représentants des principales personnes publiques responsables du projet, sachant qu'elles feront appel, comme d'ailleurs le public peut le faire, à tout expert qui peut venir compléter les choses. Ce soir Madame Amenc-Antoni, directrice générale d'ITER France mandatée par les partenaires d'ITER pour le débat public, M. Yannick Imbert, chef de mission auprès du Préfet de région chargé des projets d'accompagnement, et M. Pascal Garin, adjoint au chef de division fusion nucléaire au CEA de Cadarache.

Quelques rappels qui valent toujours le coup d'être répétés. Les principes du débat public commencent à être connus :

- **Transparence et clarté** : essayons de ne biaiser ni l'information ni le raisonnement ; ce n'est pas toujours faisable ;
- **Equivalence** : chacun est légitime à parler et à entendre, à avoir des questions, des avis à partir du moment où il respecte les règles du dialogue ;
- **Argumentation** : au fond, fonder ses positions est encore la meilleure façon de les exposer et de les faire partager ;
- On y ajoute maintenant la courtoisie, la concision, l'attention et la considération.

C'est un petit manuel du « savoir débattre » qu'il nous est apparu à la Commission utile de rappeler régulièrement.

Evidemment les questions écrites sont plutôt faites pour qui n'envisagerait pas d'intervenir à l'oral quelle qu'en soit la cause. Je les reprendrai ensuite au moment opportun. Si d'aventure l'évolution des débats ne laissait pas de place pour les questions écrites, il sera répondu par internet et par courrier, comme pour une question posée par internet.

Dernière remarque, la parole sera donnée à la salle après les premières interventions. Essayons d'emblée, ce que nous arrivons à faire maintenant depuis pas mal de réunions, d'emblée et ensemble de préserver ce que j'appelle le nécessaire privilège au citoyen débattant, au citoyen qui n'a pas toujours les connaissances...

*Plusieurs manifestants portant un masque s'avancent vers la tribune en scandant : « mascarade ».*

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci de m'avoir écouté. Passons à ce voyage cartographique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Je vois que nous avons quelques visiteurs. Je pense que nous pouvons tout de même regarder les cartes pendant qu'ils sont là.

**Des manifestants**

Nous avons le droit d'être informés avant les décisions. Annulez les décisions et il n'y aura plus de mascarade.

**Patrick LEGRAND, Président de la CPDP**

Je souhaite que les gens de la salle parlent avec des micros.

**Un intervenant assis au 1<sup>er</sup> rang**

*L'intervention, effectuée hors micro, est inaudible.*

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Monsieur, toutes ces questions, vous pourrez les poser, mais il vaut mieux les poser devant un micro pour que vous les partagiez et que la réponse soit adaptée à ...

Vous ne souhaitez pas voir des cartes ? Je pense que c'est très intéressant. Les questions d'environnement se posent souvent dans l'espace. Vous voyez déjà qu'il y a des milieux très différents.

Passons à la carte suivante, c'est la carte des Chartes pour l'environnement. Ce sont des outils qui font les paysages, qui font les milieux.

**Un intervenant assis au 1<sup>er</sup> rang**

ITER est une machine.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Non, ce n'est pas seulement une machine, c'est aussi des logements, c'est aussi des zones d'aménagement différé, c'est aussi des emplois, c'est aussi toute une série de choses qui dépassent largement la machine et ce soir nous parlons d'environnement. On va donc regarder les cartes qui touchent aux questions d'environnement.

**Un intervenant assis au 1<sup>er</sup> rang**

*L'intervention, effectuée hors micro, est inaudible.*

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Vous parlerez de ce que vous voudrez. C'est simplement une porte d'entrée et un sujet qui nous paraissait intéressant.

Ces cartes sont disponibles auprès de la DIREN (Direction régionale de l'environnement).

*(A l'adresse de l'intervenant assis au 1<sup>er</sup> rang).* Pourriez-vous vous lever et faire la grimace que vous faites. C'est cela la considération. Vous êtes en train d'exprimer par le visage que vous ne m'appréciez pas. C'est cela la considération. C'est dommage parce que, souvent, au départ, dans le débat public, le manque de considération fait que l'on ne s'entend plus. Je suis à peu près insubmersible sur ce plan-là.

*L'intervenant au 1<sup>er</sup> rang se lève.*

Merci de vous être levé.

On me demande d'expliquer les cartes. Puis-je faire appel aux services de l'Etat ? Monsieur le DIREN, est-ce que vous pourriez, en reprenant les cartes une par une, nous dire ce que cela clarifie comme questions sur les enjeux de l'environnement ?

**Philippe LE DENVIC, DIREN**

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une région qui présente de nombreux espaces protégés, à tel point que, depuis de nombreuses années, s'est constitué ce qui s'appelle un réseau régional des espaces naturels avec de nombreux gestionnaires. La carte qui est ici représente l'ensemble des espaces naturels protégés, du moins vus sous un angle territorial, dans la mesure où il n'y a pas toutes les zones Natura 2000, ZNIEFF, qui sont disponibles sur d'autres cartes.

*Interventions inaudibles des manifestants*

Je réponds à la question que m'a posé le Président de cette Commission. On voit sur cette carte les différents espaces : le parc naturel régional du Verdon, le parc naturel régional du Lubéron, ainsi qu'un certain nombre d'autres territoires protégés, pour lesquels il y a des gestionnaires d'un certain nombre d'espaces.

*Interventions inaudibles des manifestants*

Il y a d'autres cartes et d'autres types d'espaces. Il y a le réseau Natura 2000 dans son état actuel et de nombreux autres espaces qui font l'objet là aussi de mesures de protection mais aussi de mesures de gestion, le réseau Natura 2000 ayant vocation très prochainement à couvrir l'ensemble de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur puisque l'ensemble des désignations ont vocation à être transmises avant la fin avril par la France à la Commission européenne. Là aussi, sur chacun de ces territoires, correspondant à des zones sur lesquelles les espèces sont protégées, que ce soit des espèces animales ou des espèces végétales, que ce soit effectivement des zones de protection des oiseaux ou d'autres types d'habitat. Et donc ces espaces sont aussi des espaces protégés avec des gestionnaires, sur lesquels seront encouragées des mesures de gestion pour pouvoir garantir la préservation de ces espaces à moyen terme.

*Interventions inaudibles des manifestants*

(A l'adresse du Président de la CPDP) Est-ce que ceci répond à votre demande ?

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Tout à fait. Qui prend ITER pour un objet technique se trompe lourdement.

**Un intervenant assis au 1<sup>er</sup> rang**

*L'intervention, effectuée hors micro, est inaudible.*

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Je pense que vous aurez une réponse tout à l'heure.

**Philippe LE DENVIC, DIREN**

J'ai cru entendre dans la salle des questions sur le risque sismique. Voilà une carte sur l'avancement des PPR séisme. Les PPR (plans de prévention des risques) ont pour objet de prendre des mesures de prévention essentiellement sur l'habitat, sur la construction et sur les installations par rapport aux zones sismiques. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est effectivement connue pour être une région sismique modérée.

**Les manifestants au fond de la salle**

Ce n'est pas vrai.

**Philippe LE DENVIC, DIREN**

La cartographie donne, de façon factuelle, l'état de la prévention au travers des PPR sismiques. Les couleurs les plus foncées correspondent aux PPR approuvés. Par contre, il y a tout un travail sur un tas d'autres communes dans l'ensemble de la région.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

On en ressortira d'autres tout à l'heure, parce que j'aime bien la cartographie. Merci de cet exercice impromptu. Je vous conseille de retourner aux cartes de temps en temps.

*Interventions inaudible des manifestants*

Monsieur Garin, intervenez et ensuite nous ouvrirons le débat.

# **ITER en Provence et l'environnement régional et national**

**Pascal GARIN**  
**Directeur adjoint agence ITER France**

Merci Monsieur le Président. Mesdames et messieurs, bonsoir, je vais essayer à travers quelques diapositives de planter le décor du débat de ce soir dont la thématique est l'environnement national et régional.

Je vais très brièvement rappeler ce qu'est ITER et comment ITER sera organisé mais je vais essentiellement m'appesantir sur les enjeux écologiques, environnementaux, sociétaux, techniques que ce projet installé en région va générer.

**Un intervenant assis au 1<sup>er</sup> rang**

Parlez-nous de cette machine.

**Pascal GARIN, directeur adjoint agence ITER France**

Je vais commencer par rappeler ce qu'est le projet ITER.

**Un intervenant assis au 1<sup>er</sup> rang**

On n'est pas des imbéciles.

**Pascal GARIN, directeur adjoint agence ITER France**

## **.I La finalité des recherches sur la fusion**

ITER est un projet de recherche, qui vise à faire la démonstration de la faisabilité de la fusion comme une source d'énergie potentielle à long terme.

**Un manifestant au fond de la salle**

Cela ne marche pas. Tore Supra, cela ne marche pas.

**Pascal GARIN, directeur adjoint agence ITER France**

C'est un projet qui intègre la totalité des connaissances qui sont disponibles aujourd'hui de par le monde et qui vise en particulier à avoir tous les éléments dont on aura besoin pour dimensionner le réacteur qui fera, après ITER, de l'électricité.

*Les manifestants au fond de la salle manifestent leur désapprobation.*

L'un des objectifs du projet consiste à générer une puissance thermique de l'ordre de 500 MW, 50 MW étant injectés dans le milieu dans lequel les réactions de fusion vont se produire, dans un milieu très chaud que l'on appelle plasma. Les machines dans lesquelles on fait ces expériences s'appellent des tokamaks et ITER sera le plus grand tokamak jamais construit sur la Terre.

*Les manifestants au fond de la salle manifestent leur désapprobation.*

Ce projet a, au-delà de son aspect technique, un certain nombre de conséquences industrielles. C'est un projet d'aménagement du territoire, dont je vais décrire maintenant en détail les conséquences.

Je rappelle que la construction durera une dizaine d'années et son exploitation scientifique est prévue sur une vingtaine d'années, à partir environ de 2016-2017.

### **Un manifestant au fond de la salle**

Quel coût ?

### **Pascal GARIN, directeur adjoint agence ITER France**

Je propose de poser les questions après l'exposé.

## **.II L'organisation du projet**

Comment le projet sera-t-il organisé ? L'organisation du projet est structurée à un triple niveau.

Le projet sera piloté par une organisation internationale dont le traité qui va régir cette organisation est finalisé. On va rentrer dans une phase de signature et, pour certains des partenaires, de ratification. Je rappelle les 7 partenaires impliqués dans ce projet : l'Inde et la Chine, deux pays qui ont des besoins énergétiques considérables, le Japon, l'Union européenne, la Russie, les Etats-Unis et la Corée du Sud. Je tiens à souligner la présence dans la salle de représentants de la future organisation internationale et en particulier de M. Akko Maas, qui représente actuellement cette équipe qui est en train d'être installée à Cadarache.

Cette organisation sera le responsable scientifique du projet, aura comme mission de décrire l'ensemble des spécifications de ce projet et sera le maître de l'ouvrage, c'est-à-dire le responsable de la fixation des objectifs et de l'exploitation de l'installation. Ce sera l'exploitant nucléaire au sens de la réglementation française.

L'organisation internationale va faire fabriquer les différents composants par les partenaires du projet et chacun des partenaires met en place une agence domestique, c'est-à-dire une agence qui sera le fournisseur (en biens matériels et en personnel) pour le compte de chacun des partenaires de cette organisation internationale. Pour l'Union européenne, cette agence sera localisée à Barcelone et fournira, pour le compte de l'Union européenne, l'ensemble des fournitures que l'Europe s'est engagée de fournir.

La France est le pays d'accueil et, au sein de l'Union, elle a un rôle particulier et une responsabilité particulière. Le gouvernement français a décidé de mettre en place une mission étatique confiée à l'ancien ministre de la recherche, M. François d'Aubert, qui coordonne deux équipes

opérationnelles, qui sont représentées à cette table ce soir : la mission d'accompagnement dirigée par Yannick Imbert et l'agence ITER France, qui est en train d'être créée au sein du CEA, dirigée par Pascale Amenc-Antoni.

### **Un intervenant au fond de la salle**

Si on parlait du tritium ?

### **Pascal GARIN, directeur adjoint agence ITER France**

Voilà rapidement brossée l'organisation du projet.

### **.III Le plan du site**

Voici à quoi pourrait ressembler le site d'ITER qui constitue un ensemble de 18 bâtiments techniques qui sont répartis sur un site de 180 hectares.

*Sifflets au fond de la salle.*

On voit représentés sur cette diapositive qui est ce que l'on appelle une vue d'artiste les alimentations électriques, le tokamak et le hall d'assemblage attenant et un certain nombre de bâtiments techniques concernant l'évacuation de la puissance à travers des tours de réfrigération, l'installation cryogénique, la salle de contrôle commande et, adjacents à ces bâtiments techniques, un ensemble de bâtiments où l'équipe internationale et les gens qui viendront visiter l'installation seront accueillis : un bâtiment d'accueil, les bâtiments de bureaux, un restaurant, etc.

Je vais maintenant parler du calendrier.

### **.IV Le calendrier**

Après le débat public, un certain nombre d'enquêtes publiques vont être conduites. Ces enquêtes publiques permettront d'approfondir des thèmes qui pourraient émerger du débat public. Les deux premières enquêtes publiques concerneront la révision du POS [Plan d'occupation des sols], qui aura lieu cette année, et les aménagements routiers nécessaires pour l'acheminement des composants d'ITER.

Suivront des enquêtes publiques sur les terrassements, l'amenée d'eau et la construction des bâtiments conventionnels, ces bâtiments n'étant pas sujets aux autorisations nucléaires.

En 2008-2009, nous aurons un processus conduit à la fois par l'autorité de sûreté nucléaire et par le Préfet pour l'obtention du permis de construire de l'installation nucléaire. On imagine aujourd'hui que cette autorisation sera délivrée fin 2008 et que la construction du site proprement dit pourra démarrer en 2009.

En parallèle, seront conduits les aménagements hors clôture, en particulier l'aménagement de l'itinéraire routier, afin de permettre la livraison des premiers composants dès 2009. S'ensuivra la phase d'assemblage de la machine de 2011 jusqu'en 2016, date à laquelle l'ensemble des éléments auront été testés pour permettre le début des expérimentations.

## **.V Alimentations en eau**

Vous avez représentés sur la diapositive le Verdon et la Durance, au confluent duquel se trouvent le site de Cadarache et le projet ITER.

Vous voyez représentés en bleu clair le canal EDF qui coule près de la Durance et le canal géré par la société du canal de Provence qui coule en amont et qui permettra d'alimenter en eau de refroidissement la machine. Compte tenu du régime expérimental qui est prévu sur la machine, le prélèvement d'eau de ce canal de Provence est estimé aujourd'hui à 1,5 million de m<sup>3</sup> par an, ce qui représente 0,7 % de la capacité de ce canal, à travers une canalisation dédiée qui ira jusqu'à ITER. Après échange et évaporation d'une certaine quantité de cette eau, le reliquat sera restitué dans la Durance après les contrôles réglementaires concernant la teneur chimique, radiologique et thermique.

### **Un manifestant au fond de la salle**

Les effluents liquides vont dans la Durance, c'est l'eau que nous buvons.

**Pascal GARIN, directeur adjoint agence ITER France**

## **.VI Alimentation électrique**

La ligne THT qui alimente Tore Supra sera prolongée d'un à deux kilomètres pour alimenter ITER et cette ligne sera doublée. Elle représente une antenne sur la ligne qui vient de Tavel, dans la vallée du Rhône, et qui va jusqu'à Boutre, à proximité immédiate du centre de Cadarache. Cette ligne permettra d'alimenter les 120 MW de puissance continue qui sont nécessaires pour le fonctionnement des auxiliaires de la machine et le régime impulsionnel de pic de la machine, qui dure environ 30 secondes pour une phase d'appel d'environ 400 MW supplémentaires et, suivant la durée des expériences, 300 MW qui seront générés par cette ligne THT.

## **.VII La sûreté**

ITER sera une installation nucléaire de base suivant la réglementation française et sera donc opéré par cette organisation internationale en respectant la totalité de la réglementation vis-à-vis des éléments de sûreté, de sécurité que la réglementation française impose à toutes les installations qui sont sur son territoire.

Les risques de l'installation concernent les risques radiologiques : par exemple, le tritium qui est utilisé est un gaz radioactif, les risques chimiques avec le béryllium, les risques externes qui sont, par exemple, l'inondation et le séisme. Tous ces risques font partie d'une analyse qui a été conduite et qui va être approfondie dans un rapport qui sera soumis à l'autorité de sûreté nucléaire suivant un principe que l'on appelle de défense en profondeur consistant à générer des barrières successives entre le processus et l'environnement : si une barrière vient à défaillir, les barrières qui sont externes à la barrière intérieure prennent le relais et protègent l'environnement en minimisant l'impact du projet sur l'environnement.

**Un manifestant au fond de la salle**

Si on boit de l'eau tritiée, qu'est-ce que cela fait ?

**Un intervenant assis au 1<sup>er</sup> rang**

Parlons de la machine.

**Pascal GARIN, directeur adjoint agence ITER France**

Pour concrétiser les rejets du projet, voici illustrés les rejets qui sont évalués sur la population la plus concernée par le projet. Ils sont de 0,01 mSv, soit 200 fois moins que la radioactivité naturelle et 100 fois moins que la limite de rejet autorisée par la réglementation. Donc un rejet très faible par rapport à la radioactivité naturelle. Sont également illustrés d'autres types d'impacts radiologiques par des radiographies par exemple qui permettent de relativiser les impacts d'ITER par rapport à ces autres impacts radiologiques.

**.VIII Les déchets**

Il n'y a pas de déchet de très haute activité généré par ITER, dans la mesure où le processus de fusion ne met pas en œuvre de composants très radioactifs. Il y a une radioactivité secondaire, une radioactivité induite liée au processus, en particulier les neutrons qui activent la paroi intérieure de la machine, et un certain nombre de déchets d'exploitation.

**Un manifestant au fond de la salle**

Ils seront stockés où ?

**Pascal GARIN, directeur adjoint agence ITER France**

Les évaluations aujourd'hui concernant ces déchets sont d'une centaine de tonnes par an pour ce qui concerne les déchets d'exploitation sur une dizaine d'années : ces déchets représentent 95 % de déchets très faiblement et faiblement radioactifs et 5 % de déchets moyennement radioactifs.

Concernant le démantèlement, qui aura lieu à la fin de l'exploitation de la machine, 30 000 tonnes sont prévues, dont 90 % faiblement et très faiblement radioactifs et les 10 % restants moyennement radioactifs.

Ces déchets seront acheminés par les voies actuelles disponibles en France, gérés par l'ANDRA (agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) sur deux sites qui se trouvent dans le nord est de la France : le site de l'Aube et le site de gestion des déchets très faiblement radioactifs.

## **.IX L'environnement – Etudes faunistique et floristique**

Les études d'inventaire écologique qui ont été conduites pendant la phase de candidature ont mis en évidence certaines espèces protégées sur le site de Cadarache, fort heureusement aucune sur la partie construite. Vous avez illustrée par exemple une orchidée.

*Les personnes au fond de la salle manifestent bruyamment.*

### **Un intervenant au fond de la salle**

C'est du détail tout cela.

### **Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Ce n'est pas du détail. Gardez vos questions pour tout à l'heure ; elles seront au moins enregistrées.

### **Pascal GARIN, directeur adjoint agence ITER France**

Vous avez un certain nombre d'espèces, dont le chiroptère, qui sont protégées par la réglementation française et européenne, qui feront l'objet de soins particuliers lors de la construction et de l'exploitation de la machine.

Le site fera l'objet d'une surveillance radiologique et écologique tout au long de la construction et de l'exploitation. Des prélèvements d'échantillon d'eau, comme cela est déjà fait autour de Cadarache, seront faits et transmis pour contrôle externe par l'autorité de sûreté nucléaire à des laboratoires de façon à mesurer tout au long de l'exploitation l'impact réel du projet sur l'environnement.

Concernant l'acheminement des composants entre le port de Fos-sur-Mer et Cadarache, l'ensemble des aménagements routiers seront faits sur des routes existantes. Il n'y aura pas de création de voies nouvelles sauf peut-être ponctuellement de chemins qui seront nécessaires, plus commodes à réaliser. Vous avez symbolisés ici 5 points particuliers qui ont fait l'objet d'études particulières. Les composants arriveront par bateau à Fos-sur-Mer, seront transférés par barge sur l'étang de Berre, au port de la Pointe.

- Un contournement de la ville de Berre est prévu. Un transfert par convoi exceptionnel sur le chemin qui est représenté sur la carte, avec un certain nombre de variantes qui feront peut-être l'objet du résultat du débat public ou des enquêtes publiques.
- A Lançon par exemple, une variante est d'utiliser la base aérienne de Salon.
- Les virages du Garri près de St Estève feront l'objet d'une rectification.
- Le contournement de Peyrolles où un certain nombre de variantes sont à l'étude.
- Le défilé de Mirabeau qui est un endroit où certaines solutions dont une estacade sont à l'étude pour arriver jusqu'au site de Cadarache, lieu d'utilisation des composants.

**Un manifestant au fond de la salle**

C'est une mascarade !

**Pascal GARIN, directeur adjoint agence ITER France**

Il est prévu environ 30 convois très exceptionnels avec des charges allant jusqu'à 900 tonnes et, sur la durée de la première phase de la construction, il y aura un convoi exceptionnel en gros par semaine avec des moyens plus conventionnels.

**.X Coûts**

En chiffres ronds, ITER représente un budget total construction, exploitation et démantèlement d'environ 10 milliards d'euros, répartis à peu près moitié-moitié entre la construction (4,57 milliards d'euros pour la construction de la machine plus 155 millions d'euros nécessaires à l'aménagement du site, la création de l'école internationale, l'aménagement des routes) et l'exploitation (prévue sur 20 ans avec un budget annuel de 240 millions, donc un budget de 4,8 milliards d'euros sur les 20 ans d'exploitation).

Le démantèlement sera assuré par la France, sur des fonds qui seront provisionnés pendant l'exploitation par l'ensemble des partenaires internationaux.

**.XI ITER dans le budget de la recherche**

Que pèse ITER dans le budget de la recherche ? De façon synthétique, ITER représente 1,3 % du budget de la recherche européenne (programme cadre de recherche et développement ou PCRD + Euratom) et environ 0,3 % du budget de la recherche française consacrée à la recherche civile.

**Un manifestant anonyme au fond de la salle**

Menteur !

**Une manifestante anonyme au fond de la salle**

Erreur de calcul !

**Pascal GARIN, directeur adjoint agence ITER France**

En ce qui concerne les budgets consacrés aux études sur les énergies non nucléaires, donc les énergies non renouvelables en particulier, ITER est équivalent ou inférieur à ces budgets. Cela permet de situer un peu les ordres de grandeur du budget ITER par rapport aux autres budgets soit généraux de recherche soit consacrés aux autres formes d'énergie.

## **.XII Enjeux économiques**

ITER va utiliser dans son équipe entre 500 et 1 000 personnes selon les phases. Il existe aujourd'hui un embryon de l'équipe qui fait une quinzaine de personnes, qui va monter progressivement à une centaine d'ici la fin de l'année ou le milieu de l'année prochaine et atteindra en fin de construction à peu près 500 personnes.

Pendant la phase d'exploitation, 600 personnes seront en charge de l'exploitation de la machine et 400 scientifiques viendront faire des expériences sur l'installation. Donc, une équipe globale à terme de 1 000 personnes.

Les emplois qui seront induits au niveau français sont chiffrés à environ 3 000, dont la moitié en Provence-Alpes-Côte d'Azur pendant la phase de construction et les deux tiers pendant la phase d'exploitation. On retrouve sur le plan de l'impact économique proprement dit les mêmes ratios.

Quels sont les secteurs économiques concernés ? On peut l'illustrer par cette antenne qui est utilisée sur Tore Supra et qui a été fabriquée par un certain nombre d'industriels de la région Rhône-Alpes et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, utilisant un certain nombre de métiers qui sont disponibles en région. Un certain nombre de grands groupes français ou européens ont contribué aux constructions des différents éléments de la machine, mais le tissu régional est très fortement impliqué dans la réalisation de ses composants, en particulier tout ce qui concerne la mécanique fine, la mécano-soudure, la chaudronnerie fine qui sont très bien représentées en région. Les autres domaines impactés sont le BTP, compte tenu de l'impact de la construction du bâtiment ITER, de l'impact de l'aménagement routier, la mécanique, l'électronique, l'informatique, l'agroalimentaire et l'ensemble des services qui seront nécessaires au fonctionnement et à l'exploitation d'ITER.

Voici le retour d'expérience de l'exploitation de Tore Supra : Comme vous le voyez, il y a une très grande diversité de métiers qui vont de la physique, à l'ingénierie, à la cryogénie, au refroidissement, etc.

## **.XIII Les aménagements**

Concernant l'aménagement, le projet s'inscrit dans une logique d'insertion d'une population étrangère dans un tissu régional de façon à jouer gagnant-gagnant sur les deux tableaux.

### **Pascal GARIN, directeur adjoint agence ITER France**

Les logements qui vont être générés par ITER font l'objet d'un soin particulier, puisqu'on imagine environ 2 000 logements nécessaires pour l'hébergement des équipes ITER, qu'elles soient d'ITER proprement dit ou qu'elles travaillent pour le chantier, et environ 1 000 logements pendant l'exploitation.

Un certain nombre d'outils sont mis en œuvre pour faciliter la mise en œuvre de ces logements, en particulier les zones d'aménagement différé ou les pré-zones d'aménagement différé en cours de constitution, la réhabilitation de logements vacants et l'utilisation d'infrastructures existantes.

*Les personnes au fond de la salle manifestent leur opposition bruyamment.*

**Pascal GARIN, directeur adjoint agence ITER France**

Pour terminer la présentation, je vais parler de l'éducation. Sur ce dossier également, nous sommes très attentifs à une politique d'intégration à la fois des ressortissants étrangers qui souhaitent s'intégrer dans le tissu régional tout en gardant un lien avec leurs racines culturelles.

**Les manifestants au fond de la salle**

On veut un débat.

**Pascal GARIN, directeur adjoint agence ITER France**

Il est prévu la construction d'une école internationale à Manosque, cette école intégrant jusqu'à 9 sections linguistiques et bénéficiant à l'ensemble de la population de la région qui voudra bien scolariser les enfants dans cette école internationale.

Il existe une réflexion sur l'ensemble des métiers/formations pour que, du point de vue de la formation professionnelle, la région profite également de l'arrivée d'ITER.

Dernier point concernant l'éducation, il est prévu dès cette année la mise en œuvre d'un master avec la collaboration d'une dizaine d'universités réparties sur le territoire français. Voilà, j'en ai fini pour cette présentation.

## Echanges avec le public

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci. Une remarque préalable à tout le monde : en général, quand on veut débattre, il vaut mieux partager ensemble un certain nombre de connaissances du sujet. Maintenant, les micros vont être distribués dans la salle. Je vois une question devant, qui, je pense, va porter sur un énorme problème d'environnement.

**Un intervenant assis au 1<sup>er</sup> rang**

Non, cela ne va pas porter sur un problème d'environnement mais sur un problème technique.

**Patrick LEGRAND**

Donnez-nous votre nom.

**Jean-Pierre PETIT, ancien directeur de recherche au CNRS**

Je suis Jean-Pierre Petit, ancien directeur de recherche au CNRS, spécialiste de la physique des plasmas et de MHD [Magnétohydrodynamique]. Bonsoir. D'abord, je voudrais dire aux gens ce que c'est la fusion. C'est quelque chose qu'on attend depuis cinquante ans. En science, souvent, des

gens ont des idées, l'aviation, les sous-marins, le nucléaire... Cela va assez vite. Regardez par exemple le nucléaire. Cela avait commencé juste avant la guerre. En quelques années, on avait un réacteur nucléaire qui... avait divergé...

*Une personne au fond de la salle manifeste son impatience.*

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Allez jusqu'au bout et faites court.

**Jean-Pierre PETIT**

J'explique simplement une chose : La principale critique que l'on peut faire à la fusion, c'est que l'on a 50 ans d'insuccès. Laissez-moi parler s'il vous plaît.

*Une personne au fond de la salle manifeste son impatience.*

**Une intervenante**

Laissez-le parler.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Posez donc votre question, Monsieur.

**Jean-Pierre PETIT**

Avant même de parler de déchets... Je peux vous poser la question très simplement : Est-ce que ITER va marcher ? On a l'impression que c'est un problème qui ne vous préoccupe pas. J'ai entendu une chose qui m'a choqué et que je ne savais pas. Je ne savais pas qu'ITER était un projet de société. Je n'ai pas entendu des gens parler technique qui nous disent « Nous avons des chances que cela fonctionne. Nous allons mettre de l'argent et cette chose va fonctionner ». Je crois que le principal défaut d'ITER, c'est que cela ne va pas marcher. Nous avons eu Tore Supra. Il y a 30 ans, j'étais là quand on a démarré les travaux de Tore Supra. Il y avait les mêmes discours, les mêmes cartes, les mêmes schémas. On nous promettait la lune avec Tore Supra, mais Tore Supra n'a pas donné le résultat escompté. Vous mésestimez les problèmes techniques comme par exemple l'étouffement du réacteur... parce que vous allez avoir une pollution...

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

On va vous répondre mais pas moi. En tout cas, vous voyez bien : il y a du monde, cela interroge les gens, donc c'est un projet de société quelque part.

A qui je dois m'adresser si je ne dois pas m'adresser à vous ? Je pense qu'un débat technique a sa place mais ITER n'est pas qu'un projet de société, ce n'est pas que des immeubles, ce n'est pas que des routes.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Mais Monsieur savez-vous que le débat public est commencé depuis maintenant 2 mois et toute une série d'aspects ont été évoqués. Votre question, il va y être répondu, vos inquiétudes, on va en parler sans aucun doute.

**Un manifestant au fond de la salle**

Répondez aux questions.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Je n'ai pas à répondre aux questions.

**Jean-Pierre PETIT**

Vous n'êtes pas compétent, d'accord. Qui est compétent sur les plasmas ? Levez la main ceux qui sont compétents...

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Monsieur Chatelier, prenez donc un micro.

**Michel CHATELIER, chef du département fusion à Cadarache**

Si ITER est effectivement un projet de recherche, c'est exactement pour la raison inverse de ce que vous venez de dire. Depuis 30 à 40 ans, les chercheurs de la fusion, qui sont distribués assez largement autour de la planète, ont effectué un certain nombre d'expériences. Au début, des petites expériences, en Union soviétique, aux Etats-Unis, en Europe, etc. Et puis, ils se sont convaincus, d'abord sur des petites expériences, qu'il fallait augmenter la taille du dispositif, parce qu'en augmentant la taille, on favorisait l'isolation thermique du plasma, puisque vous êtes un expert en physique des plasmas. On a donc construit des machines plus grandes dans les années 70, dans les années 80. On a construit par exemple la machine JET par exemple, qui est toujours en fonctionnement et qui a produit de la puissance de fusion.

**Jean-Pierre PETIT**

Pendant combien de temps ?

**Michel CHATELIER, chef du département fusion à Cadarache**

Pendant quelques secondes de la puissance de fusion.

**Jean-Pierre PETIT**

Pourquoi pas plus de quelques secondes ?

**Michel CHATELIER, chef du département fusion à Cadarache**

Parce que la machine était faite avec des aimants en cuivre pour des raisons de coût. Pour ne pas utiliser des techniques trop chères, on a démontré la capacité de ce dispositif à faire de la puissance à partir d'aimants en cuivre...

**Jean-Pierre PETIT**

Si les aimants avaient été supraconducteurs, la fusion n'aurait pas continué quand même.

**Michel CHATELIER, chef du département fusion à Cadarache**

C'est pour cela que l'on a construit Tore Supra à Cadarache avec des aimants supraconducteurs.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

On est en train de vous répondre, écoutez et puis ensuite, laissez la place et la parole à d'autres.

**Michel CHATELIER, chef du département fusion à Cadarache**

A Tore Supra, nous avons réalisé de la puissance de fusion pendant 6 minutes et 6 minutes n'est pas une limite, nous pourrions marcher en continu. A Tore Supra, cela fait 18 ans que nous fonctionnons en mettant du champ magnétique le matin et en arrêtant le soir, grâce aux aimants supraconducteurs.

Nous faisons du plasma, nous avons des conditions qui sont les bonnes conditions pour la taille du dispositif.

**Jean-Pierre PETIT**

Votre machine va s'étouffer...

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Je pense que vous pourriez avoir...

**Michel CHATELIER, chef du département fusion à Cadarache**

Je pense que monsieur et moi-même pouvons sûrement avoir une discussion plus privée sur les détails.

*Les personnes au fond de la salle manifestent leur opposition bruyamment.*

**Jean-Pierre PETIT**

C'est pas des détails c'est sur le problème de la faisabilité. Nous allons gâcher de l'argent. Nous sommes dans une situation d'urgence en ce moment. On ne peut pas se permettre d'avoir une danseuse pendant 50 ans, ça n'est pas possible.

**Michel CHATELIER, chef du département fusion à Cadarache**

C'est pas rien...

*Manifestations d'opposition au fond de la salle.*

**Patrick LEGRAND, Président de la CPDP**

Prenez rendez-vous. Il y avait autre chose : ITER projet de société. Moi, je pense que cela vaut le coup d'en parler.

**Des manifestants anonymes au fond de la salle**

Quelle société ? Qui décide du projet de société ? La société ?

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Monsieur Imbert, vous n'avez pas quelque chose à nous dire sur cette question, pas sur la société en général, mais au moins sur les éléments : l'aménagement du territoire, l'accueil ?

**Yannick IMBERT, directeur de projet auprès du préfet de région, chargé des mesures d'accompagnement d'ITER**

Non.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Monsieur, s'il vous plaît.

J'ai une question concernant les étrangers qui vont arriver en nombre non négligeable dans la région. Comment seront-ils accueillis en dehors d'être logés ? Est-ce qu'on prévoit des écoles, des écoles internationales ? Est-ce que les Français pourront y accéder ?

### **Une manifestante anonyme au fond de la salle**

Pourquoi on supprime une classe à la Tour d'Aigues ?

### **Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci, s'il vous plaît.

### **Yannick IMBERT, directeur de projet auprès du préfet de région, chargé des mesures d'accompagnement d'ITER**

Merci de votre question, monsieur. D'abord, comment vont-ils être accueillis ? Comment sont-ils d'ores et déjà accueillis puisque, comme cela vous a été dit tout à l'heure, les premiers membres de l'équipe internationale, sous la direction générale de Monsieur Ikeda, sont arrivés. Cela fait partie des engagements pris par la France que de concevoir un dispositif d'accueil global de chacun de nos partenaires, des chercheurs, des ingénieurs, des techniciens qui, pendant toute la durée du projet, vont nous rejoindre. Cela veut dire que, sous forme de guichet unique, dès lors qu'ils posent le pied sur le territoire français, et quelquefois même de manière anticipée, nous faisons en sorte que tous les problèmes qui participent de leur accueil soient réglés. Cela commence par la mise en place d'un bureau d'accueil au sein de l'équipe ITER France au sein du CEA qui est leur point d'accroche. Puis, nous avons mis en place un dispositif derrière qui, en liaison avec la sous-préfecture d'Aix-en-Provence, permet de traiter l'ensemble des problèmes administratifs, des questions fiscales, en passant par les questions d'immatriculation, de conversion de permis de conduire, et autres considérations de titre de séjour. Cela, c'est la partie purement administrative, admission et séjour sur le territoire.

Par ailleurs, cela suppose qu'on leur fournisse une prestation en matière de logement. Notre préoccupation a été de faire en sorte qu'ils ne soient pas livrés à eux-mêmes sur un marché qui est un marché extrêmement difficile dans la région. C'est pour cela que nous travaillons actuellement avec un certain nombre de professionnels pour faire en sorte que l'on ait en permanence une offre de logements « secure » et qui soient compatibles avec leurs moyens financiers.

Sur l'aspect scolaire, ce projet va donner lieu à un projet tout à fait original et important, qui consiste en une école internationale qui va gérer la scolarité, de la maternelle au lycée, et s'implanter à Manosque : l'accès à cet établissement ne sera pas réservé aux enfants des personnels ITER. C'est un établissement public d'enseignement, dont le Conseil régional a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage, ce qui est nouveau, puisque le Conseil régional gèrera l'intégralité de la construction de cet établissement qui regroupera tous les niveaux scolaires.

Ensuite, mais je pourrai détailler, nous envisageons tout un système d'accompagnement des familles, notamment sur le plan linguistique, puisque nous avons une forte demande des familles d'avoir un apprentissage rapide sur le plan linguistique pour s'insérer plus facilement dans notre

région et pouvoir en bénéficiant. Voilà quelques exemples qui, je l'espère, répondent à votre attente, sachant que je peux évidemment vous apporter d'autres précisions si vous le souhaitez.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci. Même si nous nous éloignons de l'environnement, on n'en est pas si loin parce que, tout cela a des conséquences. S'il vous plaît, là-bas et après, vous monsieur.

**François PLESNAR, CIQ mieux vivre à Peyrolles**

Je suis venu écouter le débat pour avoir des informations concernant l'impact environnemental du projet : ce serait bien de recentrer parce que ce n'est pas forcément de l'accueil des étrangers ou de la construction des écoles qu'il s'agit.

A-t-on des chiffres sur la consommation du territoire (site ITER, urbanisation pour les logements et infrastructures routières) ?

**Patrick LEGRAND, Président de la CPDP**

Merci pour le recentrage et pour la question.

**Yannick IMBERT, directeur de projet auprès du préfet de région, chargé des mesures d'accompagnement d'ITER**

Pour les superficies, le projet lui-même est sur une emprise de 180 hectares. Pascal Garin complètera votre information si vous le souhaitez.

Ensuite, sur le foncier et la possibilité de construire des logements, notre préoccupation est qu'en matière de logements comme dans l'ensemble des volets de ce projet, nous ne mettons pas en œuvre des actions pour ITER. Nous mettons en œuvre des actions à l'occasion d'ITER pour faire en sorte que nous puissions accélérer la résolution de problèmes qui se posent à l'ensemble de la population de la région. Il est hors de question de créer des espèces de villes nouvelles ou d'espaces clos qui seraient en quelque sorte des « iterlands ». Notre préoccupation au contraire, sans jeu de mots, c'est de faire de l'hinterland, c'est-à-dire de faire en sorte que les personnes que l'on va accueillir puissent s'implanter là où elles le souhaitent sur le territoire de Provence. Mais notre préoccupation, c'est aussi que, quand on construit des logements, ce soient des logements parce que nous avons une demande à satisfaire dans le cadre d'ITER, mais qui soient un facteur d'accélération de construction de logements pour l'ensemble de la population puisque nous sommes en retard sur ces questions-là dans cette région et que nous voulons en faire un élément d'accélération.

Nous avons estimé à environ 700 logements par an sur 10 ans les besoins pour à la fois accueillir les personnels d'ITER et, encore une fois, augmenter l'offre de logements pour la population.

Comme nous avons un problème de spéculation foncière qui avait été très bien observée au moment de la construction de la LGV, nous avons fait en sorte d'éviter que se reproduise ce phénomène. Nous avons, dès l'été 2005, mis en place une procédure qui consiste à pré-réserver du foncier. Nous avons pré-réservé des périmètres à hauteur de 2 500 hectares. On sait que l'on n'aura

pas besoin de la totalité de cette surface-là. Donc, nous avons lancé il y a 15 jours une étude avec l'ensemble des maires des communes du secteur concerné par ITER pour faire en sorte de mieux apprécier les superficies dont nous aurons besoin pour construire 40 à 50 logements par hectare. D'ici l'été 2007, on arrêtera définitivement les surfaces et les localisations pour le logement. On estime qu'on aura besoin de 500 à 600 hectares pour pouvoir satisfaire les besoins en construction de logements.

Sur la 3<sup>ème</sup> question, sur les infrastructures, je voudrais rappeler, cela a été présenté par Pascal Garin tout à l'heure, que sur la question particulière de l'itinéraire de transport de charges lourdes, il ne s'agit en aucun cas de la création d'un itinéraire. C'est de l'utilisation de voiries existantes qui sont du réseau départemental à part en deux ou trois points où, comme vous l'avez vu sur la carte, il faudra simplement aménager des pistes pour, parce que le convoi va être très long, éviter un virage. Ces pistes seront conçues uniquement pour le transport des charges lourdes. Ce sont des convois qui vont circuler à 5 kms/h et les pistes devront résister à une certaine charge. Encore une fois, il ne s'agit pas de créer des axes de circulation supplémentaires. Donc, utilisation de la voirie existante.

Pour le reste, en matière d'infrastructure comme sur d'autres sujets, il faut éviter un double écueil. Le premier écueil à éviter, c'est de tout réécrire au motif qu'on a ITER. Ce ne serait pas raisonnable. On ne va pas réécrire l'aménagement du territoire ou un certain nombre de projets parce qu'on a ITER. L'autre écueil à éviter, ce serait de ne pas intégrer ITER dans un certain nombre de logiques. Je prends un exemple : le ministre de l'équipement et des transports a décidé que, dans les études qui vont démarrer sur la construction d'une LGV, il va falloir intégrer la problématique ITER pour savoir en quoi elle peut nous amener éventuellement à modifier les itinéraires envisagés.

De la même manière, nous ne nous embarquons pas dans une politique offensive d'infrastructures sans savoir si elles correspondent à des besoins. D'abord, quels sont les besoins d'infrastructures qui existent aujourd'hui et qu'ITER peut renforcer sur un certain nombre de secteurs ? Par rapport à ces besoins repérés, quels sont les modes de transport les plus appropriés ? Qu'est-ce qui appartient à la route, qu'est-ce qui appartient au ferroviaire, qu'est-ce qui appartient à d'autres modes de déplacement ? En fonction de cela, on prendra des décisions. Voilà en gros ce que je peux dire sur vos trois domaines de préoccupations.

### **Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci. Monsieur, cela vous va ou vous demandez un droit de suite ?

### **Eric DURIEU**

Je voudrais avoir deux précisions encore.

Pour le transport des marchandises, quelle est la sécurité pour éviter les problèmes environnementaux ?

Est-ce que l'on peut savoir dès aujourd'hui quels sont les terrains qui sont réservés ?

**Yannick IMBERT, directeur de projet auprès du préfet de région, chargé des mesures d'accompagnement d'ITER**

Sur l'itinéraire de transport de charges lourdes, il n'y aura aucun transport de matières dangereuses : ce sont uniquement des pièces de matériel de construction de la machine qui sont inertes, ce sont des éléments mécaniques, des composants qui vont arriver, de telle sorte qu'ils puissent être assemblés sur le site. Ce n'est pas un itinéraire de transport de matières dangereuses qui est problématique en termes de sécurité.

Pour autant, c'est l'occasion de préciser qu'il y a d'autres aspects qui interpellent la sécurité, à commencer par la sécurité routière et la sécurité environnementale du projet : là-dessus, nous avons des retours d'expérience sur des dossiers qui ont été menés à d'autres endroits du territoire. Ce sont des convois qui, encore une fois, circuleront à des horaires non dommageables pour la population, de manière sécurisée, de manière accompagnée.

Sur les espaces réservés, comme je l'indiquais tout à l'heure, le travail de pré-ZAD (pré-zone d'aménagement différé, je m'excuse du terme) qui a été fait a donné lieu à des arrêtés préfectoraux commune par commune : ils sont consultables dans les mairies et dans les préfectures concernées. Ces arrêtés, je le sais parce que, dans d'autres fonctions, c'est moi qui les ai signés, ils sont opposables. Ils ont d'ailleurs été publiés au registre des actes administratifs des préfectures concernées. De même, lorsque nous aurons arrêté les périmètres définitifs, d'ici l'été 2007, les arrêtés de ZAD seront aussi publiés au registre des actes administratifs et généralement affichés dans les mairies.

**Une manifestante au fond de la salle**

On nous prend pour qui ?

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci. Il me semble que j'ai vu un bras là, puis ensuite il me semble qu'il y en avait un derrière et un là-bas.

**Louis GENTIL, Velaux Initiative Environnement**

Je reviens sur les itinéraires routiers. Est-ce qu'on peut avoir la projection ?

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

C'est sûrement possible. Les itinéraires routiers, s'il vous plaît, en projection. Les voici.

**Louis GENTIL**

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? L'autre itinéraire à partir de Fos par la Crau, ce sont des lignes droites, tout le monde les connaît, au moins jusqu'à Salon. Contournement de Salon qui existe déjà et ensuite les aménagements sont indispensables certes. Alors que là, on a débarquement à Fos, embarquement sur barge, traversée par le golfe, traversée de l'étang de Berre,

arrivée au port de la pointe, là on part dans des itinéraires qui sont plus ou moins tortueux. Certes, il y aura des aménagements, certes, certains maires se feront payer gratuitement des évitements par des ronds-points giratoires aménagés vraisemblablement. Mais enfin, hormis ce problème, je pense que l'on prend des risques, même s'il n'y a pas de matières explosives ou contaminantes. Ce sont quand même des engins qui sont d'une certaine longueur. Certes, nous aurons des déplacements de nuit de 22 heures à 6 heures, mais il faut quand même que les véhicules avancent. Certes, ils avanceront à 5 kms/h je crois. Par conséquent, il m'apparaît plus logique de chercher des lignes droites que de chercher des contournements.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci.

**Yannick IMBERT, directeur de projet auprès du préfet de région, chargé des mesures d'accompagnement d'ITER**

C'est un débat assez classique. Chacun a toujours une idée. J'écoute ce que vous dites sur les itinéraires pertinents, sauf que tout cela se termine par une facture et que notre problème a été d'être soucieux du montant global de l'opération. On a déjà, même en limitant au maximum, 22 ouvrages d'art qui devront être repris, reconsolidés ou éventuellement déplacés. Deuxièmement, vous avez des problématiques qui interpellent le réseau électrique et le réseau téléphonique et qui sont des contraintes fortes. Troisièmement, vous avez des considérations techniques sur la capacité des voiries à résister à la charge des convois (certains feront 900 tonnes).

Je redis que le projet, même si probablement un certain nombre de communes l'auraient souhaité, n'a pas pour but de profiter d'ITER pour créer de la voirie supplémentaire. Le mandat de négociation avec les maires qui m'a été donné et qui a été donné à Nadia Fabre qui est l'ingénieur de l'Equipement qui est à mes côtés pour mener ce projet est très clair sur ce point. Nous avons des consignes claires sur ce point pour, encore une fois, ne pas profiter des motifs ITER pour aller créer des voiries qui ne serviront pas. Voilà ce qui a conduit à retenir une logique d'itinéraire existant. Cet itinéraire fait l'objet d'abord de discussions avec les maires concernés. Il sera mis à l'enquête publique à la rentrée : donc, on aura tout loisir d'affiner le tracé.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci. Monsieur, cela améliore votre point de vue ?

**Louis GENTIL**

Il y aura un débat public sur les itinéraires ?

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Non, il n'y aura pas un débat public, il y aura une enquête publique. Ce n'est pas exactement la même chose, cela se situe à un autre niveau. Par contre, il semblerait que cela se développe. Si j'ai bien compris, il y a une question là-bas. S'il vous plaît, Monsieur avec le journal.

**Monsieur MARTELLOTTO, Peyrolles**

Pourquoi ITER n'est que sur 20 ans d'exploitation ? Qu'arrivera-t-il après 2035 ?

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci. Qu'arrivera-t-il après 2035 ?

**Un intervenant au fond de la salle**

La merde pour nos enfants.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Monsieur Garin, allez-y.

**Pascal GARIN, directeur adjoint agence ITER France**

L'exploitation prévue sur 20 ans est un peu un retour d'expérience que l'on a sur les machines actuelles. Si l'on prend les exemples du JET, qui est une machine construite par l'Union européenne à côté d'Oxford et Tore Supra, qui est une machine construite à Cadarache, on s'aperçoit que l'on a une exploitation scientifique intéressante pendant à peu près ce laps de temps. Il faut quand même souligner qu'on n'aura pas des résultats du projet au bout de 20 ans. On est capable avec ces machines, et l'ensemble des machines mondiales l'ont démontré, d'avoir des résultats importants, qui permettent de bien caler ce que l'on observe avec ces machines par rapport aux prévisions, aux attentes que l'on a en elles, au bout de 2 à 3 ans maximum. Le JET par exemple avait démarré et a permis une première phase de résultats expérimentaux très intéressants dès son démarrage. De même pour Tore Supra. En fait, les 20 ans représentent une durée qui permet d'amortir l'investissement que représentent ces installations. Ils correspondent à une exploitation scientifique intéressante sur tout un tas d'autres domaines que l'objectif que j'ai rapidement brossé en introduction du débat.

**Une manifestante anonyme au fond de la salle**

Et après ?

**Pascal GARIN, directeur adjoint agence ITER France**

Après, comme je l'ai dit dans mon exposé, l'installation sera démantelée par la France.

**Une manifestante anonyme au fond de la salle**

Pendant combien de temps ?

**Pascal GARIN, directeur adjoint agence ITER France**

Le démantèlement est prévu, suivant les scénarios, entre 10 et 15 ans puisqu'il existe plusieurs manières de démanteler une installation. Je rappelle que la provision pour ce démantèlement sera faite pendant l'exploitation par les différents partenaires internationaux.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Cela commence à éclairer l'après 2035 ?

**Monsieur MARTELLOTTO, Peyrolles**

Oui, mais je ne vois pas encore pourquoi vous vous arrêtez après 20 ans. Est-ce pas trop d'argent investi pour 20 ans ?

**Pascal GARIN, directeur adjoint agence ITER France**

On estime qu'au bout de 20 ans, on aura assez de résultats pour profiter de l'investissement qui aura été fait.

**Une manifestante anonyme au fond de la salle**

Et après, Inch Allah.

**Pascal GARIN, directeur adjoint agence ITER France**

Après ITER, on passe soit directement à un prototype de réacteur électrogène soit on passe par une étape intermédiaire qui ne permettra pas forcément d'avoir une rentabilité économique mais qui permettra de voir l'ensemble des problématiques pour le dimensionnement du réacteur : elle pourra être faite sur le même site ou éventuellement sur d'autres sites. Très probablement, chaque partenaire du projet, une fois qu'il aura partagé la connaissance amenée par ce projet, souhaitera sur son propre territoire constituer des éléments de démonstration pour maîtriser lui-même la totalité des processus nécessaires à la mise en œuvre de ces réacteurs.

**Un intervenant de la salle**

Cela ne serait pas plus raisonnable de mettre le pognon d'ITER sur des recherches sur les énergies renouvelables ?

**Yannick IMBERT, directeur de projet auprès du préfet de région, chargé des mesures d'accompagnement d'ITER**

On peut répondre sur le renouvelable...

**Patrick LEGRAND, Président de la CPDP**

Ce sera sûrement une question qui va être posée. S'il vous plaît, monsieur.

**Jean-Pierre SAEZ, président de la Commission environnement de la Communauté d'agglomération du pays d'Aix**

Monsieur posait une question qui me brûlait les lèvres. Juste un petit rappel. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur ne produit que 46 % de l'énergie électrique qu'elle consomme. Sur le territoire du pays d'Aix, nous avons une vieille relation avec les énergies renouvelables puisque, sur ces 46 % d'énergie que nous produisons en région, 85 % provient des énergies renouvelables puisque nous avons 3 centrales hydrauliques sur notre territoire.

La question que je voudrais poser est la suivante. J'ai bien compris que c'était un réacteur expérimental, qui n'avait pas vocation à produire et à alimenter le réseau électrique, mais la vraie question est celle qui a été posée derrière moi. Dans le meilleur des cas, l'industrialisation de la fusion nucléaire, ce sera dans 40 ans. La plupart d'entre nous ne seront plus là pour le constater. Il y aura peut-être d'autres problèmes, notamment de déchets à régler. Quelle est la quantité de déchets d'ITER par rapport à une centrale nucléaire ? Deuxième question, dans l'intervalle on est toujours en déficit énergétique dans cette région. N'y aurait-il pas lieu que l'Europe, l'Etat et les pays associés... N'y aurait-il pas lieu, monsieur le directeur du projet, qu'à situation exceptionnelle, à projet exceptionnel, il y ait des mesures exceptionnelles ? On pourrait notamment reprendre les idées qui ont prévalu dans les zones de désindustrialisation. Je pense notamment aux zones minières qui ont bénéficié de mesures d'accompagnement pour retisser l'économie. Notamment, ITER ne serait-il pas aussi l'occasion de faire des mesures d'accompagnement en matière d'énergies renouvelables ?

La biomasse, pour nous, dans le territoire du pays d'Aix, c'est 65 000 hectares. Je le dis au public qui s'est largement exprimé tout à l'heure. Dans cette région, il y a un vrai problème : les incendies de forêt. Nous avons à gérer ces forêts, car une forêt bien gérée est une forêt bien protégée. Donc, n'y a-t-il pas lieu que l'Etat, l'Europe mettent l'accélérateur sur la biomasse, la valorisation de la biomasse ?

En 18 mois, nous avons fait installer 20 fois plus de chauffe-eau solaires qu'au cours des 20 dernières années sur le pays d'Aix. Ce n'est pas un mince résultat. N'y aurait-il pas lieu d'accompagner ces mesures parce que nous, dans l'immédiat, nous sommes en déficit énergétique ?

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci.

**Yannick IMBERT, directeur de projet auprès du préfet de région, chargé des mesures d'accompagnement d'ITER**

Nous allons vous répondre à deux voix : Pascale Amenc-Antoni qui est la présidente du pôle sur les énergies renouvelables, va vous répondre.

*Les manifestants au fond de la salle font retentir une sirène.*

Le Conseil régional (je ne sais pas s'il y a un représentant du Conseil régional dans la salle) s'est engagé à mettre les sommes équivalentes qu'il consacre au projet ITER sur la recherche en matière d'énergies renouvelables. Cette initiative a d'ores et déjà un écho. Sans rentrer dans le détail, car on n'est pas à un degré d'avancement tel que je puisse en parler publiquement, je rencontre la semaine prochaine une entreprise qui entend bien profiter des synergies que crée ITER pour essayer d'implanter quelque chose en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Voilà ce que je peux vous répondre sur la volonté des pouvoirs publics d'accompagner ce projet ITER par la recherche en d'autres matières. Je laisse Pascale compléter sur le pôle de compétitivité.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci.

**Pascale AMENC-ANTONI, directrice générale d'ITER-France et du centre de Cadarache**

Je parle en tant que présidente du pôle de compétitivité « Capénergies » qui est un des pôles de compétitivité qui a été labellisé par le gouvernement. Ce pôle comprend 7 domaines de développement qui concernent la maîtrise de l'énergie, l'hydraulique, le solaire, l'éolien, la biomasse et l'hydrogène, la fusion et la fission. Ce pôle regroupe toutes les énergies non génératrices de gaz à effet de serre.

Il y a des besoins en énergie qui sont croissants. Bien entendu, il faut faire des efforts de plus en plus pour maîtriser la consommation d'énergie et développer l'efficacité énergétique : c'est l'un des 7 domaines du pôle.

Ce pôle en 2005 a eu un certain nombre de projets, qui unissent tous des organismes de recherche, des industriels et des unités de formation. Il a déjà fait labelliser par l'Agence nationale de la recherche une quinzaine de projets dans le domaine du solaire, dans le domaine de la biomasse et dans le domaine de la maîtrise de l'énergie. Pour l'année 2006, il y a déjà une vingtaine de projets qui ont été labellisés. Ce sont des projets qui se réalisent ! Ils vont être présentés à l'Agence nationale de la recherche et à d'autres agences, le fonds de compétitivité des entreprises, le Conseil régional aussi qui finance ces développements qui encore une fois unissent la recherche des industriels et des organismes de formation dans les domaines qui vous intéressent car.....

*Manifestations d'opposition au fond de la salle.*

...on aura besoin de toutes les sources d'énergie.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci. Y a-t-il un conseiller régional dans la salle ? Merci, n'oubliez pas de vous présenter.

**Jacques OLIVIER, conseiller régional Vert, président de la Commission agriculture, forêt, mer**

Les élus Verts ont décidé de participer à ce débat, même s'il ressemble plutôt à une parodie de démocratie, pour dire leur opposition à ce projet et leurs craintes par rapport aux effets induits. Effectivement, les décisions sont prises. Je le redis, notamment à ceux qui ont posé des questions,

ITER ne fera pas d'électricité. ITER, c'est de la recherche et il est clair qu'il en consommera beaucoup. D'ailleurs, cela a été dit. Pour nous, ITER, c'est une chimère. Par contre, il aura des effets induits importants. ITER va avoir par exemple comme conséquence indirecte une pression accrue sur le foncier. Nous sommes ici sur un territoire qui a la chance d'avoir encore, malgré les difficultés qu'il y a dans le monde agricole, une réelle dynamique agricole. Or la pression sur le foncier va avoir pour conséquence l'apparition de friches car les propriétaires préféreront laisser en friche plutôt que d'exploiter ou de donner à un jeune agriculteur. ITER, cela risque d'être la mort programmée de l'agriculture locale, alors que la politique régionale, la politique que l'on essaye d'impulser, vise à conserver le foncier agricole, notamment à travers l'EPFR [l'établissement public foncier régional] dont nous doutons qu'il suffise à contenir le phénomène spéculatif. Nous disons que c'est aujourd'hui et pas dans 40 ans, ou dans 100 ou dans 200 ans qu'il nous faut des moyens pour développer les énergies renouvelables.

### **Les manifestants au fond de la salle**

Bravo !

*Applaudissements.*

### **Jacques OLIVIER, conseiller régional Vert, président de la Commission agriculture, forêt, mer**

Elles existent, il suffit de les mettre en œuvre. C'est d'ailleurs en réponse à l'urgence écologique et énergétique que nous tentons de promouvoir Alter ITER pour aller vers une politique énergétique alternative qui soit diversifiée, décentralisée et durable et faire un développement territorial soutenable fondé sur des projets d'éco-développement.

Oui, on a passé un accord « un euro pour un euro ». Il est temps de le mettre en place pour développer maintenant et tout de suite et pas dans plusieurs années d'abord les économies d'énergie et ensuite les énergies renouvelables.

### **Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Etes-vous satisfait de l'ensemble des réponses?

### **Jean-Pierre SAEZ**

On ne m'a pas répondu sur une question. J'ai bien compris qu'ITER était un réacteur expérimental. Quelles sont les quantités de matières fissiles utilisées dans ITER par rapport à une centrale nucléaire productrice d'électricité ?

### **Pascal GARIN, directeur adjoint agence ITER France**

C'est Jean-Pierre Rozain qui va vous répondre.

**Une manifestante au fond de la salle**

Ils vont encore se gargariser !

**Jean-Pierre ROZAIN, agence ITER France**

Bonjour. D'abord, je voudrais rappeler le principe de fonctionnement d'ITER : le combustible qui est injecté dans la machine ITER est radioactif, c'est du tritium, mais à la sortie, une fois qu'il est brûlé, c'est un gaz inerte, de l'hélium. Par contre, cette machine, quand elle fonctionne, elle produit des neutrons très énergétiques qui vont activer les parties métalliques de la machine. Au final, nous aurons deux types de déchets : des déchets dits « tritiés » parce qu'ils seront en contact avec le combustible initial, et des déchets métalliques activés.

Les modes de traitement de ces déchets seront adaptés à leur activité.

ITER ne produira pas de déchets de très haute activité.

*Protestations au fond de la salle.*

ITER produira des déchets de très faible activité, de faible activité et de moyenne activité.

**Une manifestante anonyme au fond de la salle**

Vous racontez des salades !

**Jean-Pierre ROZAIN, agence ITER France**

Les déchets de faible et très faible activité représentent 95 % des déchets pendant l'exploitation. Il reste donc 5 % de déchets de moyenne activité. En exploitation, il y aura environ 100 tonnes par an de déchets produits.

Au moment du démantèlement, nous aurons environ 30 000 tonnes de déchets : il y aura environ 90 % de déchets de faible et très faible activité et 10 % de déchets de moyenne activité.

Quel est le devenir de ces déchets ?

Les déchets de faible et très faible activité seront pris en charge par l'ANDRA et évacués sur les centres de stockage en exploitation dans le nord-est de la France.

Les déchets de moyenne activité seront entreposés sur le site pour une gestion adaptée.

Les déchets qui seront fortement tritiés seront détritiiés pour récupérer le tritium et brûler le tritium dans la machine ITER.

**Un intervenant au fond de la salle**

Comment vous faites pour détritier ?

**Jean-Pierre ROZAIN, agence ITER France**

Je pourrai vous répondre après.

Les déchets métalliques activés seront pris en charge par l'ANDRA et seront soit entreposés soit mis en stockage profond. Cela rentre dans le cadre de la loi qui est en cours de préparation.

*Protestations au fond de la salle.*

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci. Il y avait une question sur les techniques de « détritiation ».

**Jean-Pierre ROZAIN, agence ITER France**

La récupération du tritium est opérationnelle dans les usines qui fabriquent le tritium. Il y en a au Canada, il y en a un peu partout dans le monde.

**Une manifestante anonyme au fond de la salle**

On s'en fout.

**Jean-Pierre ROZAIN, agence ITER France**

Le principe de la détritiation est simple. Nous mettons les déchets dans une enceinte fermée, nous récupérons les émanations de tritium qui sont oxydées, nous passons sur un catalyseur qui fonctionne aux environs de 200 degrés, nous récupérons à la sortie de l'eau tritiée, cette eau tritiée est, après condensation, fixée sur des tamis moléculaires, après, on récupère le tritium et on le brûle dans la machine ITER.

**Du fond de la salle...**

Vous êtes des apprentis sorciers.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci. Je pense que cela vaudra le coup de clarifier plus tard. J'avais aussi entendu une question de la part du conseiller régional sur les questions d'agriculture.

**Un manifestant anonyme au fond de la salle**

Dites la vérité !

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

La vérité est quelque chose qui se construit, vous savez, en plus c'est souvent socialement que cela se construit. Sur les questions d'agriculture, pouvez-vous donner quelques éléments ?

**Yannick IMBERT, directeur de projet auprès du préfet de région, chargé des mesures d'accompagnement d'ITER**

S'agissant de l'agriculture, on partage cette préoccupation. Cela rejoint ce que je disais tout à l'heure sur les questions de pré-ZAD. Les surfaces non utilisées à des finalités de logement feront l'objet de restitution à la profession agricole.

Sur les capacités que l'on a à juguler l'évolution des prix du foncier, je voudrais quand même vous donner deux éléments d'information. Un, je rappelle que le Conseil régional a décidé d'affecter 12 millions d'euros sur le seul volet foncier du projet ITER pour permettre aux communes d'abaisser le coût des fonciers et que par ailleurs l'Etat a fait passer de 17 à 34 millions d'euros la ressource de l'établissement public foncier régional pour qu'il puisse intervenir efficacement et stopper les mouvements spéculatifs.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci. Oui, monsieur au pull blanc s'il vous plaît.

**Maurice VELOV, membre de la CLI de Cadarache**

Je fais partie de la Commission locale d'information (CLI) de Cadarache, où je représente le Comité de défense de l'environnement de Jouques et Peyrolles. Par ailleurs, je travaille dans une association d'éducation à l'environnement qui gère un centre d'accueil qui fonctionne aux énergies renouvelables, qui fonctionne très bien et qui économise l'énergie. Donc, je connais un tout petit peu le sujet. Je voudrais poser des questions sur le foncier, sur la démocratie, la crédibilité démocratique, et sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie.

Sur la crédibilité démocratique, étant membre de la CLI de Cadarache, il faut savoir que, depuis des années, les associations demandent qu'un point 0 soit réalisé au niveau de la radioactivité, pour obtenir qu'un laboratoire indépendant puisse faire des relevés de radioactivité. Ce n'est même pas un point 0 puisqu'il y a déjà des activités qui sont en place, mais un point aujourd'hui. On nous balade de réunion en réunion en nous disant « oui, c'est une bonne idée, on va le faire, etc. » Et on s'aperçoit que la DRIRE<sup>1</sup> nous dit que c'est trop cher parce qu'il faut trouver 6 000 ou 7 000 euros. Ils sont d'accord pour le faire mais c'est trop cher. Est-ce que c'est crédible franchement, quand on voit l'argent qui est mis dans le projet ITER, de dire que l'Etat ne serait pas capable de dépenser 6 000 ou 7 000 euros pour faire un point 0 dont on nous dit qu'il est acceptable ? S'il y a vraiment quelque chose à cacher, si les laboratoires indépendants risquent de découvrir quelque chose qui est gênant, à ce moment-là, il n'y a qu'à dire carrément que l'on ne veut pas le payer. C'est la première question. Donc, comment voulez-vous que les associations puissent faire confiance quand on voit que là, il y a un débat, mais on sait que l'on débat sur la largeur de la route, on sait que, de toute façon, la décision est déjà prise et a été prise sans consulter la population. C'est indéniable.

---

<sup>1</sup> DRIRE = Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.

En plus, beaucoup de collectivités territoriales freinent des quatre fers pour que la CLI ne puisse pas se constituer en association loi de 1901. Et cette CLI, si ITER se construit, elle aura quand même, je l'espère, son mot à dire, pour essayer de surveiller en tant que citoyens et en tant que démocratie le projet.

*Applaudissements au fond de la salle.*

Sur le foncier, je suis propriétaire d'une maison que j'ai achetée 800 000 francs en 1990 à Jouques : elle vaut actuellement 3 ou 4 fois sa valeur. Eh bien, je n'en suis pas content et je n'en suis pas fier, parce que mes enfants ne trouveront jamais à se loger, parce que les jeunes qui travaillent actuellement avec moi n'arrivent pas à trouver de logement. On ne trouve plus de logements sur la région. Cela va faire comme sur la Côte d'Azur et là je m'adresse aux élus locaux, je m'adresse aux élus des collectivités territoriales. Quand on voit ce qui vient d'être dit, 30 millions ou 12 millions de francs, et 20 millions de francs... euh d'euros pour lutter contre la spéculation immobilière, alors que le lycée lui-même va coûter 58 millions d'euros, est ce que c'est pas dérisoire. Quand on voit qu'actuellement, les gens spéculent déjà sur les terrains... Bientôt, la région sera comme la Côte d'Azur, il n'y aura plus que des retraités qui sont très riches et on ne trouvera plus de logements pour nos enfants, pour les jeunes qui veulent s'installer dans la région. Même à Valbonne, c'était déjà le cas. Même les gens qui travaillent dans le centre de recherche à Valbonne ne trouvent plus à se loger sur la Côte d'Azur. Comment peut-on vous croire ? Quels moyens vous vous donnez pour lutter contre la spéculation immobilière, sachant qu'elle est déjà très forte depuis qu'il y a le TGV ?

Troisième question, sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie, quand on sait que le budget de l'ADEME<sup>2</sup> est en diminution, quand on sait que le budget du ministère de l'écologie est en diminution, comment voulez-vous que l'on vous croit quand on sait qu'il y a de moins en moins d'argent pour la recherche dans les énergies renouvelables, dans les investissements au niveau de l'Etat ? La Région commence à faire un effort, les associations effectivement travaillent de manière constructive avec la Région pour essayer de faire des propositions constructives pour développer les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie.

Messieurs et mesdames, je vous demande de réfléchir. J'ai discuté avec le conseiller général du canton de Pertuis, qui est maire d'une commune ici et qui m'a dit, mais il n'a pas osé le dire publiquement, qu'il était très sceptique sur le projet. D'après ce qu'il m'a dit, il a évolué : au début, il n'était pas comme cela, mais maintenant il est très critique sur le projet. Moi, je m'adresse à tous les élus locaux qui sont ici, à tous les citoyens : Posez-vous la question. Le problème énergétique est très grave. Actuellement, on voit bien le prix du pétrole, on voit qu'il y a des tas de pays pauvres qui n'arrivent pas à accéder à l'énergie. Faut-il vraiment mettre tous ses œufs dans le même panier ? Est-ce vraiment raisonnable de dépenser autant d'argent dans un projet pharaonique ? Un peu comme il y a eu le projet Concorde, il y a eu d'autres grands projets, en France, on est très fort pour les très grands projets. En plus, on n'est même pas sûr du résultat et même si cela marche dans 50 ans, cela ne pourra servir que pour des grosses sociétés qui ont des gros moyens et qui ont des réseaux de distribution énergétique très performants, cela ne résoudra jamais le problème du développement des pays pauvres et le problème de donner de l'énergie de manière décentralisée en France, mais aussi dans les autres pays. Est-ce que ce ne serait pas plus raisonnable, s'il est encore temps, mais j'en doute puisque les décisions sont déjà prises et que l'on nous met devant le fait accompli, est-ce que ce ne serait pas raisonnable de dire que l'on met aussi de l'argent, et beaucoup plus d'argent, dans les solutions que l'on connaît ? Les énergies renouvelables, je peux en témoigner, cela fonctionne, mais la France ne dépense que 5 % du budget de la recherche pour les

---

<sup>2</sup> ADEME = Agence gouvernementale De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

énergies renouvelables. Le pôle de compétitivité, c'est joli, mais on a quand même l'impression que cela est fait pour amuser la galerie, à côté des moyens qui sont mis dans ITER. Voilà.

*Applaudissements au fond de la salle.*

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci. Voilà un bel ensemble de questions. Trois questions et une subsidiaire. Qu'est-ce que cela vous inspire ?

**Pascale AMENC-ANTONI, directrice générale d'ITER-France et du centre de Cadarache**

Par où commence-t-on ? Philippe Le Denvic va répondre sur la CLI.

**Philippe LE DENVIC, DIREN**

Je voudrais juste corriger quelque chose dans ce qui a été dit. Sur toutes les installations nucléaires de France, les CLI, les Commissions locales d'informations, ne sont pas présidées par l'Etat, elles sont sous la responsabilité des conseils généraux. L'Etat fait partie de la CLI mais, en l'occurrence, il ne la pilote pas et, en plus, il la finance uniquement pour ce qui concerne l'information et la communication.

Par rapport aux études, nous sommes favorables naturellement sur le principe à toute étude qui permettrait effectivement d'avoir une vision claire sur l'impact environnemental et l'état 0.

**Un manifestant au fond de la salle**

750 euros pour faire de l'information !

**Philippe LE DENVIC, DIREN**

Ce n'est pas 750 euros, c'est plusieurs milliers d'euros par an.

En ce qui concerne la question de l'état 0, il y a des propositions qui ont été faites au bureau de la CLI. Le bureau de la CLI a estimé que les propositions d'études qui avaient été faites ne répondaient pas correctement, sur le plan scientifique, au souhait affiché. En l'occurrence, on peut continuer à essayer de construire et de bâtir avec les différents membres de la CLI un projet qui puisse être recevable et surtout qui puisse donner des résultats intéressants. Pour l'instant, la CLI a décidé que ce qui lui était proposé n'était pas encore satisfaisant.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci, est-ce que quelqu'un de la CLI souhaite intervenir ?

**Jean-Claude DOUGNAC, rapporteur au sein de la CLI**

Actuellement, pour répondre à votre question du point 0, le président de la CLI, vice-président du Conseil général des Bouches-du-Rhône, a confié l'étude au conseil scientifique indépendant de l'association nationale des CLI. Le document donné par l'exploitant, « situation radiologique », est en cours d'examen au Conseil scientifique qui est un organisme indépendant où siègent toutes sortes de tendances et la réponse devrait arriver dans le mois qui vient.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci de cette précision. Je vous rends la parole du côté de la table pour les autres aspects, sur l'aspect foncier et sur l'aspect énergies renouvelables.

**Yannick IMBERT, directeur de projet auprès du préfet de région, chargé des mesures d'accompagnement d'ITER**

Sur le foncier, je crois que l'on a déjà répondu. Monsieur est sceptique sur les instruments que l'on a mis en place. Moi, je ne peux que dire que la préoccupation est évidente. Autrement, on n'aurait pas décidé de doubler du jour au lendemain les moyens d'action de l'EPFR<sup>3</sup>. On peut toujours dire que ce n'est pas à la hauteur de l'enjeu mais on ne rattrapera pas non plus un certain nombre d'années d'histoire d'évolution du foncier dans cette région. Personne ne fera croire raisonnablement qu'ITER provoque des mouvements en la matière alors que l'on sait très bien que ces mouvements, on les a connus bien antérieurement à l'occasion d'autres projets.

**Un manifestant au fond de la salle**

Sortez dans la rue et demandez à n'importe qui, ils vont vous le dire. Il y a une spéculation immobilière.

**Yannick IMBERT, directeur de projet auprès du préfet de région, chargé des mesures d'accompagnement d'ITER**

Notre parti pris, c'est de nous bâtir nos propres moyens d'action pour juguler ce phénomène. On est comme vous : on observe les phénomènes. Ce sont des phénomènes qui, de toute façon, sont imparables en tant que tels. Le tout, c'est que l'on n'aille pas dans ce sens-là. On est en train de bâtir les instruments sur le foncier et sur la politique du logement qui permettront de toute façon de passer à côté de ce genre de préoccupation.

**Une manifestante au fond de la salle**

Ce n'est pas vrai !

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Monsieur vous demandait : « Comment peut-on vous croire ? »

---

<sup>3</sup> EPFR = Etablissement Public Foncier Régional

**Yannick IMBERT, directeur de projet auprès du préfet de région, chargé des mesures d'accompagnement d'ITER**

De toute façon, la question induit que, quelle que soit ma réponse, on ne me croira pas. Je n'ai pas d'autre réponse à apporter.

**Pascale AMENC-ANTONI, directrice générale d'ITER-France et du centre de Cadarache**

Je voulais simplement préciser, mais Monsieur Dougnac l'a fait entre-temps, que le centre a produit un rapport sur 50 ans d'activité au CEA de Cadarache. Ce rapport s'appelle l'état radiologique du site et a été diffusé aux membres de la CLI.

**Une manifestante au fond de la salle**

On le refuse, ce n'est pas un document sérieux.

**Pascale AMENC-ANTONI, directrice générale d'ITER-France et du centre de Cadarache**

Il a été soumis à la CLI. Monsieur Dougnac vient de vous dire qu'il fera l'objet d'un examen indépendant par le conseil scientifique de l'Association des CLI.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Je crois que les débats de la CLI vont être musclés. Monsieur au pull blanc, j'ai bien vu que vous n'étiez pas très satisfait. Allez-y, mais faites court.

**Maurice VELOV**

Ce que je constate en ce qui concerne la CLI et en ce qui concerne le point 0, c'est que, chaque fois qu'il y a des propositions qui sont faites par les associations, on ne nous dit pas non, on nous dit « oui, c'est une bonne idée, oui oui on va y travailler », et puis on trouve quelque chose pour nous détourner, on nous balade, cela dure des mois et des années. Cela fait des années que l'on attend qu'il y ait la création d'une association, que toutes les collectivités territoriales prennent des délibérations pour accepter que ce soit une vraie association mais il y en a toujours deux qui n'ont pas pris de décision.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci. Pour une fois, le fonctionnement de la CLI est exposé en public. Je suis persuadé que cela a intéressé des gens. Madame.

**Suzanne LAMOUREUX**

Je suis présidente d'une association sur Venelles mais ce n'est pas à ce titre que j'interviens, c'est en simple citoyenne.

Sur les déchets, apparemment, il y a des avis très contradictoires. Quelle est la durée de vie de ces déchets ? Deuxièmement, étant donné qu'un débat, c'est quelque chose de contradictoire, j'aimerais bien que la dame qui s'est exprimée à propos des déchets, que j'entends depuis longtemps s'exprimer, nous dise qui elle est et qu'elle nous dise les éléments chiffrés qu'elle peut avoir, parce que c'est intéressant, pour nous citoyens, de se faire une opinion. Compte tenu précisément de ce que l'on entend de très contradictoire...

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci Madame. Cela me fait très plaisir de voir que la salle commence à réguler elle-même le dialogue. L'intelligence collective, j'y crois.

**Une manifestante au fond de la salle**

Pas du tout. Je refuse ce débat. Ce débat est une arnaque.

*Protestations de la salle.*

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

C'est dommage. Madame vous demandait des chiffres...

Sur la question des déchets, il faudrait préciser toute une série d'éléments.

**Une manifestante au fond de la salle**

Toutes ces remarques, vous allez en faire quoi ?

**Jean-Pierre ROZAIN, agence ITER France**

Les déchets, comme je l'ai dit tout à l'heure, seront d'abord tritiés. La demi-vie radioactive du tritium, c'est 12 ans, une demi-période. Si on prend 10 périodes, c'est-à-dire une centaine d'années, on a divisé par 1 000 la quantité de déchets.

Les autres déchets sont des déchets métalliques activés. La plupart ont une demi-vie radioactive de l'ordre de l'année. Par exemple, vous avez le fer 55, un isotope du fer, qui a une durée de vie de 2,7 ans. C'est un émetteur d'électrons qui n'est pas irradiant. Vous avez également des isotopes du cobalt qui, eux, sont irradiants avec une période de 5 années.

*Manifestations bruyantes au fond de la salle.*

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Ecoutez.

**Jean-Pierre ROZAIN, agence ITER France**

Vous en avez d'autres, le manganèse, le vanadium et autres, mais ils ont des durées de vie très courtes. Au bout d'un certain temps, quand ces déchets radioactifs de courte période radioactive... on va voir apparaître, ils vont devenir significatifs, des déchets radioactifs de durée de vie beaucoup plus longue.

Au bout d'une centaine d'années, il restera principalement du nickel 63 qui a une durée de vie d'une centaine d'années. Il emmène plus de 90 % de l'activité des déchets radioactifs d'ITER. Les déchets radioactifs d'ITER sont des déchets métalliques, donc le produit radioactif est pris dans la masse du métal. C'est essentiellement du nickel. Ce nickel est peu radiotoxique, c'est-à-dire qu'il diffuse très mal dans l'environnement, il a peu d'impact sur la santé, parce que c'est un émetteur d'électrons de très faible d'énergie. Il n'arrive même pas à atteindre la couche basale de la peau. Il n'y a donc pas de risque d'irradiation. Le risque qui existe est un risque de contamination. Comme le nickel, c'est quelque chose qui est pris en masse, la contamination est très faible.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Je vous signale que, nous en tant que CPDP, nous avons offert la possibilité à des experts contradictoires ou dubitatifs de venir : pour l'instant, nous n'avons toujours pas de réponse à nos invitations.

Monsieur ici.

**Louis Mancarelli**

Bonsoir, je vais calmer tout monde parce que ma question n'a rien à voir directement avec le débat. Vous êtes tous en train de faire des calculs sur 100 ans... je crois rêver. Le seul problème je voudrais le poser à trois hommes politiques dont Monsieur le Maire... J'ai 66 ans, je suis donc né en 1940. Cette année-là, la France comptait 42 millions d'habitants ; aujourd'hui, on est 63 millions d'habitants, à 2 millions de près puisqu'on ne sait jamais. La vraie question, au lieu de se disputer sur « ITER ou pas ITER », ne pensez-vous pas que la vraie question, ce serait d'abord de prendre des mesures pour réduire la population mondiale ?

*Rires dans la salle.*

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

C'est bien loin de notre sujet de ce soir... Je ne dis pas que ce n'est pas intéressant...

**Louis Mancarelli**

Vous ne réglerez jamais vos problèmes ni de foncier ni d'énergie, la seule question, c'est la diminution de la population mondiale. Tout le reste, c'est secondaire. Cela me fait plaisir que, dans les 7 pays partenaires, il y ait l'Inde. Vous connaissez le problème de l'Inde ? Lorsque l'Inde a eu l'indépendance en 1948, il y avait 300 millions d'habitants, seulement l'empire des Indes regroupait les Indes, le Pakistan et le Bangladesh. En 2050, la projection est de 1,5 milliard pour l'Inde, 300 millions pour le Pakistan et 200 millions pour le Bangladesh, c'est-à-dire 2 milliards.

Vous pensez que vos histoires d'« ITER ou pas ITER », de foncier ou pas foncier, cela va régler le problème ?

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Il y a toujours des hypothèses en perspectives de population. Quelles sont vos hypothèses en matière de population et de consommation d'énergie ?

**Pascale AMENC-ANTONI, directrice générale d'ITER-France et du centre de Cadarache**

Les hypothèses, ce ne sont pas les nôtres, ce sont celles du Congrès mondial de l'énergie qui indique qu'aujourd'hui, il y a une consommation globale de 10 milliards de giga-TEP (tonnes équivalent pétrole) pour une population de 6 milliards d'habitants. Effectivement, vous avez bien souligné que, sur la population actuelle, il y a déjà 1,3 milliard de Chinois et 1 milliard d'Indiens. Le Congrès mondial de l'énergie indique qu'à l'horizon 2050, selon les options qui seront retenues et suivant la croissance économique qui sera plus ou moins grande, il y aura entre 14 à 24 milliards de giga-TEP de consommation globale.

Effectivement, le développement de la population va de pair avec la consommation d'énergie, parce que pour avoir de l'eau, pour avoir des soins, il faut de l'énergie. Je crois qu'il faut maintenant que l'on se rende bien compte que l'on a besoin de toutes les sources d'énergie : les décentralisées et les centralisées. Il faut faire en sorte que les sources d'énergie soient réservées aux utilisations pour lesquelles elles sont les plus adéquates et pour lesquelles elles n'ont pas de substitut. On sait depuis longtemps que dépenser du pétrole ou du gaz pour fabriquer de l'électricité, ce n'est pas la meilleure chose à faire, que le pétrole et le gaz ont d'autres usages, que ce soit dans la chimie ou dans les transports.

Il y a les modes de production centralisés, mais il y a aussi les modes de production décentralisés comme le solaire, l'éolien, qui ont toute leur place parce qu'on aura besoin de tout. On le disait tout à l'heure, il y a les pays qui sont développés, il y a les grosses zones urbaines qui ont évidemment besoin de modes de production importants, que ce soient des centrales nucléaires ou des centrales thermiques normales, mais dans les zones rurales ou dans les zones d'habitat plus dispersé, il y a la place pour des modes de production décentralisés. Tout est complémentaire et il n'y a pas une source d'énergie contre une autre au stade où on en est. Voilà.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci. Là haut, au balcon.

**Fernand ORTEGA, Maisons sans frontière**

Je voudrais descendre le débat au niveau de notre vie de tous les jours de citoyen. J'habite Le Puy Ste Réparate, je suis donc membre de la Communauté du pays d'Aix (CPA). A ce titre, nous avons payé pour ITER. Tout le monde sait que, d'une façon totalement illicite, le lycée international a été choisi à Manosque. Tous les maires de la CPA, que ce soit Monsieur Saez, ou que ce soit Monsieur Borel, devraient être conscients que leurs enfants ne pourront pas aller au lycée de Manosque.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci, il me semble que l'on va vous répondre très clairement. J'ai déjà entendu la question et j'ai déjà entendu la réponse mais il faut la redire, et elle est toujours critiquable.

**Yannick IMBERT, directeur de projet auprès du préfet de région, chargé des mesures d'accompagnement d'ITER**

Première observation, je ne sais pas ce qu'est une décision licite d'implantation d'une école internationale à Manosque, dans la mesure où...

**Un intervenant au fond de la salle**

Il n'a pas posé sa question.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Vous n'avez pas remarqué que, de temps en temps, je redemande si monsieur est satisfait. Il va donc récupérer le micro, et cela peut durer... parce que je le connais.

**Yannick IMBERT, directeur de projet auprès du préfet de région, chargé des mesures d'accompagnement d'ITER**

Bien, je disais donc que, moi, je ne connais que des décisions licites, surtout quand elles sont prises à l'unanimité. Je vous fais observer que le choix d'implantation à Manosque a fait l'objet d'un consensus de l'ensemble des maires et que chacun a d'ailleurs eu la sagesse de ne pas chercher à savoir qui allait récupérer cet établissement. J'aimerais bien qu'il y ait des décisions illicites qui soient comme cela tous les jours.

Deuxième observation, c'est un établissement de 1 400 places. Il est prévu qu'il soit surdimensionné par rapport aux besoins d'ITER : il n'y a pas besoin de 1 400 places pour ITER. C'est bien parce que, encore une fois, il s'agit de faire un établissement scolaire qui soit ouvert à l'extérieur. C'est un établissement public, validé par l'Education nationale. Le projet pédagogique est en cours de validation. Donc, les enfants de la région pourront aller dans cet établissement. La raison supplémentaire qui montre que l'on a bien l'intention d'accueillir effectivement des enfants de toute la région, c'est que, alors que ce n'était pas prévu au départ, nous avons souhaité qu'il y ait un internat dans cet établissement, ce qui permettra à des enfants qui sont un peu éloignés de l'implantation, de profiter de cet outil pédagogique.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Monsieur Ortega, vous avez encore une question mais peut-être que vous avez un avis sur la réponse. Un, on a besoin d'un micro et, deux, on a besoin de preuves de temps en temps.

Sur le choix du lycée à Manosque, la séance du 6 juillet 2005 qui prévoit le débat public prévoit que le lycée international fait partie du débat public. Or la décision a été prise le 1<sup>er</sup> décembre, soit 5 mois après. Je me pose la question de savoir si c'est vraiment un débat public ou si c'est un choix simplement d'un certain nombre de personnes.

Ensuite, concernant la spéculation, je suis très heureux d'apprendre que les décisions ont été prises pour éviter la spéculation mais, on est bien d'accord parce qu'on en a déjà parlé, la plupart des gens vont habiter dans la région de Manosque, or aujourd'hui, à Manosque, les appartements, les maisons sont vendues 300 000 euros.

Vous avez écrit que vous refusiez de faire une cité nouvelle au prétexte que les gens de la région seraient très malheureux et ne supporteraient pas que l'on s'occupe des étrangers alors que, eux-mêmes, ont des besoins. Dans le projet que nous avons fait, il y a 2 000 logements qui sont prévus pour les locaux, à 160 000 euros pour certains et à 50 000 euros pour toutes les personnes qui travailleraient dans la cité.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci, Monsieur Ortega. Monsieur Imbert a presque une réponse rodée là-dessus...

**Yannick IMBERT, directeur de projet auprès du préfet de région, chargé des mesures d'accompagnement d'ITER**

Monsieur Ortega a la gentillesse de suivre absolument tous les débats. Je pense que les maires présents dans la salle souhaitent aussi s'exprimer. Encore une fois, tout cela fait l'objet de débats parmi les élus dont les décisions sont appuyées par l'Etat.

**Jean-Pierre SAEZ, maire de Venelles**

Je rappellerais à Monsieur Ortega, que je remercie de nous interpellé, que les élus ne sont pas des gens tout à fait irresponsables. Nous sommes conscients de l'impact d'ITER sur le territoire et nous avons constitué, toutes sensibilités politiques confondues, une association appelée Réussir ITER qui a vocation à se mobiliser sur les impacts. 240 communes ont adhéré à cette association.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci, je crois que j'ai une question là-bas au fond.

**Etienne FOURQUET, président d'une association d'énergies renouvelables**

Sur les déchets, je trouve que les gens du CEA ont fait des progrès, parce qu'au début, il n'y en avait pas de déchets. Maintenant, il y en a quand même 3 000 tonnes ou 30 000 tonnes. Comme l'avait dit Monsieur Chatelier à Avignon, 10 millions et 100 millions, c'est pareil, pour la température à l'intérieur d'ITER.

Donc, maintenant, il y a des déchets. Ces déchets sont dus aux neutrons qui tapent contre l'enceinte d'ITER. Toutes les années, il faudra donc récupérer l'enceinte du réacteur. Cela veut dire que pendant 100 ans, vous allez les garder. On nous dit que 100 ans, ce n'est rien. Evidemment ce n'est rien par rapport au plutonium qu'il faut garder des milliers d'années, mais enfin, moi, il me semble que, 100 ans quand même, ce n'est pas mal. Moi, si j'arrive à 100 ans, je serais content, à condition que ce soit en forme comme les déchets, parce que, les déchets, ils vont arriver en forme dans 100 ans.

Ensuite, l'énergie. Madame la directrice a rappelé le but, en ce moment, on consomme de l'énergie à tout va. Ici, par exemple, moi je trouve qu'il fait un peu chaud. Maintenant, les gens sont habitués à cette température mais il faudra peut-être changer nos habitudes parce que, d'ici quelques années il va falloir se soucier de l'énergie, sinon, on va dans le mur.

Est-ce que vous avez pensé aux pays en voie de développement, j'allais dire en voie de sous-développement, les pauvres ? Ce n'est pas ITER qui va les sauver, parce que vous n'allez pas me dire que, ITER, on va l'installer au Zimbabwe. Vous avez l'intention d'installer le réacteur à fusion en Afrique ou en Iran peut-être ? Posez-vous la question.

ITER, c'est un consommateur d'énergie. Pour la première fois, j'ai entendu ce soir dire qu'ITER consommerait 140 MW de puissance : c'est la première fois que je l'entends. Je l'ai demandé à tous les débats et on n'a pas été foutu de me le dire. Ce soir, vous progressez, vous progressez sur les déchets et vous progressez sur la consommation d'énergie d'ITER. ITER ne produira pas d'énergie. Il consommera 140 MW par an, par seconde de puissance, alors que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a besoin d'énergie. Parce que l'énergie renouvelable produite, c'est aussi la centrale de Gardanne qui fonctionne au charbon !

### **Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci.

### **Pascal GARIN, directeur adjoint agence ITER France**

Je voudrais relever des inexactitudes dans les propos qui viennent d'être tenus. D'abord, il n'est absolument pas prévu de changer l'enceinte tous les ans comme cela a été affirmé. Il sera tout au plus nécessaire de changer certaines couvertures internes non pas pour des raisons d'activation, mais pour des raisons expérimentales. On souhaite étudier plusieurs types de couvertures internes à la machine.

Sur la consommation énergétique d'ITER, il se trouve que j'ai été à la réunion que Monsieur Fourquet vient d'évoquer et j'ai répondu personnellement à la question posée avec le même chiffre : 120 MW de puissance utilisée pendant l'ensemble de l'expérimentation. Je pense qu'aujourd'hui, on est sur un dialogue qui est constant par rapport aux chiffres que nous vous donnons, y compris sur les déchets.

### **Patrick LEGRAND, Président de la CPDP**

Changer les habitudes énergétiques, cela vous inspire quelque chose ?

**Pascale AMENC-ANTONI, directrice générale d'ITER-France et du centre de Cadarache**

Je crois qu'il y a un souci au niveau national français de développer la maîtrise de l'énergie : je pense que c'est une part importante de la politique nationale et de la politique des pays européens. Encore une fois, l'un des premiers thèmes du pôle de compétitivité de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur consacré aux énergies non génératrices de gaz à effet de serre est la maîtrise de l'énergie.

Pour répondre à une question « ITER ou les successeurs dans les pays en voie de développement » ? L'idéal, encore une fois, est de trouver à chaque zone, à chaque habitat, à chaque utilisation la meilleure source d'énergie possible.

Dans les pays en voie de développement, qui sont souvent à habitat dispersé, il y a effectivement nécessité à les aider à développer des sources d'énergie. Encore une fois, ce pôle de compétitivité a notamment une vocation à diffuser les innovations dans les pays du bassin méditerranéen où il y a des grands territoires où il y a des populations, mais pas des populations très concentrées. Il y a aussi dans cette région des zones, notamment côtières, avec des concentrations des populations. Pour celles-ci, il faut des moyens d'énergie un peu plus concentrés. Encore une fois, on a besoin de toutes les énergies. Il faut les utiliser au mieux.

Le projet ITER n'est pas un projet français, c'est un projet international, impliquant 32 pays représentant la moitié de la population mondiale. C'est un projet de recherche, pour lequel on a quelques raisons d'espérer que cela va déboucher sur une nouvelle source d'énergie, pas demain mais dans plusieurs années. Entretemps, il y a d'autres sources d'énergie qu'il faut développer, bien entendu. Mais on a le devoir de regarder à plus long terme. Tous ces pays représentant des populations importantes avec des besoins de développement, et donc des besoins énergétiques croissants, se sont réunis autour du projet ITER, parce que c'est l'un des moyens pour le grand avenir. Encore une fois, on n'a jamais dit qu'ITER allait produire de l'électricité. Une fois qu'ITER aura produit ses résultats, il y aura probablement une autre étape. Avant que la fusion apporte une contribution significative à la satisfaction des besoins en énergie de la planète, c'est vrai que c'est quelques dizaines voire centaines d'années.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci. Je vous signale qu'il y aura une réunion un peu plus orientée sur les questions de perspectives et d'horizons lointains, où ces questions macro-énergétiques seront sûrement ré-évoquées. Monsieur.

**Un intervenant de la salle**

Combien de temps durent les déchets du tritium ? J'ai eu du mal à comprendre. En combien de temps cela n'existe plus, si un jour cela n'existe plus ?

D'autre part, j'aimerais parler d'une personne que je connais qui fait des expériences un petit peu bizarres. Ce n'est vraiment pas un scientifique, et je l'ai vu réussir à faire des choses assez hallucinantes sur un point de vue de recherche énergétique. Tout d'abord, j'ai vu des moteurs normaux de voiture qui perdaient 30 % de leur consommation d'essence et qui fonctionnaient au même régime. Déjà, c'est assez hallucinant. J'ai trouvé les informations sur internet tout simplement. D'autre part, je l'ai vu faire dernièrement autre chose qui s'appelle la fusion froide.

C'est marrant. En fait, c'est très simple. Il suffit d'un bocal, de l'eau, de deux fourchettes, de l'alimentation en 220 continu.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci, je crois que...

**Un intervenant de la salle**

Attendez, laissez-moi finir.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Pardon, je ne sais pas moi.

**Un intervenant de la salle**

Avec cela, on peut créer de l'hydrogène et de la chaleur. Je ne sais pas si vous connaissez Monsieur Jean-Claude Maudin. Ses expériences sont présentées sur internet et les résultats obtenus sont exactement les mêmes. Il fait de l'énergie avec rien, tout simplement. Cela paraît complètement fou à tout le monde. Pourquoi n'en a-t-on jamais entendu parler nulle part ? Pourquoi ne fait-on pas de recherche sur toutes ces expériences qui existent ?

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Vous avez évoqué toute une série de questions. Je pense que l'on va y répondre mais il y a encore d'autres questions.

**Pascale AMENC-ANTONI**

Sur la fusion froide, Michel Chatelier.

**Michel CHATELIER, chef du département fusion à Cadarache**

La fusion froide est un phénomène qui existe dans un certain contexte : on a fait de la fusion froide par exemple dans les années 70 avec des atomes qu'on appelle des atomes mésoniques. Ils ont un méson au lieu d'un électron. Comme le méson est une particule plus lourde, cela permet de rapprocher les noyaux de deutérium qui fusionnent très facilement à ce moment-là. Le seul ennui, et cela a été arrêté, c'est que c'est beaucoup plus cher de faire la molécule en question que l'énergie que l'on récupère. Dans ces conditions, ce n'est évidemment économiquement pas rentable.

**Un intervenant de la salle**

Excusez-moi de vous couper, mais là cela a coûté un peu de nitrate de potassium, du charbon et de l'eau.

**Michel CHATELIER, chef du département fusion à Cadarache**

J'y viens. Dans les années 80, les recherches sur la fusion froide se sont terminées par une publication très médiatisée : dans un bocal, comme vous dites, des réactions ont été obtenues sans élévation de température à des millions de degrés dans un métal, le palladium par exemple, dans lequel on a concentré du deutérium susceptible de faire la fusion. Sans discuter le principe physique de l'affaire, il y a un point très important. En science, lorsqu'on dit qu'un résultat est obtenu, il doit pouvoir être reproduit partout.

**Un intervenant de la salle**

On vérifie quand vous voulez. Cela marche et vous le cachez.

**Michel CHATELIER, chef du département fusion à Cadarache**

Si c'est le cas, la communauté scientifique ne peut que l'admettre...

Non, je rappelle quand même que ces émissions énergétiques sont considérées comme extrêmement faibles.

**Un intervenant de la salle**

*L'intervention, effectuée hors micro, est inaudible.*

**Michel CHATELIER, chef du département fusion à Cadarache**

Si elles sont reproductibles, Monsieur, elles doivent être publiées largement dans les publications scientifiques.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

On a donc bien compris qu'il y avait des expérimentateurs. On peut faire les expériences devant un public scientifique pour certification mais aussi devant nous, pourquoi pas ?

Sur la fusion froide, il est un peu difficile d'aller plus loin maintenant. Je passerais bien la parole à Monsieur là. S'il vous plaît.

**Eric DEZAGUER**

Je suis un peu frustré par l'ensemble des discussions parce que j'attendais des réponses assez précises.

Sur le problème du foncier, on a dit que de l'argent allait être investi là-dessus pour limiter les problèmes de spéculation. Tout à l'heure, vous avez dit qu'il n'y avait pas de phénomène de spéculation. Je suis en train de chercher une maison : il y en a réellement. Par quel mécanisme pouvez-vous contrôler l'envolée du foncier ? Pour le moment, vous avez dit que tant d'argent était mis mais on ne sait pas comment ni par quel mécanisme les prix vont baisser. Il y a plusieurs mairies de la région (je pense notamment à Jouques) qui ont fait des expériences mais cela ne semble pas marcher.

Après, on a dit que la construction allait prendre en compte les problèmes d'inondations, les problèmes sismiques, etc. Est-ce que vous appuyez que la réglementation d'aujourd'hui, avec ses imperfections ? Actuellement, on utilise des calculs de temps de retour de crue par exemple qui sont basés sur des données qui ne sont pas très anciennes. Un temps de retour de plus de 1 000 ans, alors qu'on a des mesures de débit depuis 100 ans, cela pose quand même des problèmes. D'un point de vue technique, sur les aspects sismiques, qu'est-ce que vous prévoyez ? J'aimerais bien que l'on rentre dans les détails et pas que l'on continue à survoler avec un discours assez général.

### **Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci.

### **Fabrice HOLLENDER, CEA Cadarache**

Je vais vous répondre sur le risque sismique. La Provence présente une sismicité qui est réelle, qui est prise en compte dans le cadre d'ITER. On évalue l'aléa sismique, c'est-à-dire les mouvements maximaux à prendre en compte pour le dimensionnement. Typiquement, la faille de la moyenne Durance est prise en compte pour le dimensionnement, pour concevoir une installation qui résistera à ces mouvements sismiques. Pour ITER, on envisage l'utilisation de bétons armés qui rendent l'installation très rigide et très robuste et de patins parasismiques qui protègent l'installation des mouvements du sol.

La réglementation nucléaire française, qui est utilisée dans le cadre d'ITER, est particulièrement contraignante puisqu'elle majore l'aléa sismique et les principes de dimensionnement de l'installation pour rendre l'installation robuste vis-à-vis de l'aléa sismique. C'est également une réglementation qui est très contraignante par rapport aux autres réglementations que l'on peut trouver à l'international.

### **Henri MAUBERT, expert environnement du CEA**

Sur la crue, d'abord, ITER sera situé relativement haut par rapport à la Durance : la Durance ne peut pas monter jusqu'à ce niveau-là.

Ensuite, pour estimer les crues maximum, il y a diverses méthodes. Il y a des méthodes historiques, et on voit sur les places des villages, parfois, des pierres sur les murs des églises « la crue de telle année a atteint cette cote ». Sinon, on peut extrapoler la durée depuis 100 à 150 ans et en décrire les événements extrêmes. Enfin, la troisième méthode consiste à calculer la crue maximale par rapport aux pluies qui peuvent se produire, sur lesquelles on a aussi des données.

La combinaison de ces trois méthodes plus un certain nombre de facteurs de sécurité permettent d'affirmer que l'installation est hors du risque de crue.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Sur le foncier ?

**Yannick IMBERT, directeur de projet auprès du préfet de région, chargé des mesures d'accompagnement d'ITER**

On va répondre à deux voix puisque monsieur le Maire de Pertuis a mené des expériences très concluantes sur ces questions-là. Je lui propose d'intervenir.

**André BOREL, maire de Pertuis**

Pour ce qui concerne le foncier, quand je suis arrivé à la mairie en 1989, j'ai eu la chance de trouver dans le POS [Plan d'occupation des sols] une zone de 40 hectares en 3NA, c'est-à-dire ..... Alors, notre projet n'est pas forcément lié à ITER, que ce soit très clair. De toute façon, quand mon prédécesseur a mis au POS 40 hectares, on ne parlait pas du tout d'ITER. Donc, il y a une pression foncière, il y a des besoins et ces besoins sont accentués par ITER, il faut le dire.

Qu'allons-nous faire ? Pour éviter que les prix ne flambent, nous faisons appel à une société d'économie mixte publique, publique pour éviter qu'il y ait avant tout le profit, qui a pour but d'aménager ces 40 hectares, pas en l'espace de 2 à 3 ans mais au fur et à mesure. Dans ces 40 hectares, nous allons réfléchir à la localisation des équipements publics : certainement une école, un lycée d'enseignement professionnel, des commerces... Nous voulons aussi une mixité, avec un logement toutes catégories : du standing, de l'intermédiaire, du social. J'ai tenu une réunion publique ici dans cette salle il y a quelques mois. J'aime autant vous dire que, pour moi, cela n'a pas été facile. Il y avait plusieurs catégories dans la salle. Il y avait les propriétaires fonciers à l'intérieur de ces 40 hectares où ils savent très bien qu'ils ne pourront pas vendre au prix libre, parce que l'aménageur pourra aller à l'expropriation sur le prix fixé par les Domaines. Rassurez-vous pour eux, c'est quand même déjà bien payé. Il y avait les propriétaires fonciers qui ne sont pas dans le périmètre et qui ont écouté sans rien dire en pensant « ce n'est pas demain la veille que mon terrain sera classé constructible ». Il y avait bien sûr ceux qui sont venus pour taper sur le maire, parce que c'est normal. Il y avait également les égoïstes qui sont venus s'installer en disant « nous, nous sommes bien, surtout que cela ne bouge plus ». Et puis, il y avait la masse silencieuse qui n'a pas osé se manifester parce que cela tapait dans tous les bords et qui, dès la fin du débat, est venue me dire : « Mais vous savez, Monsieur le maire, j'espère que votre projet va se faire parce que nous avons besoin de logements, nous n'en trouvons pas... ».

Donc, il n'y a pas de miracle pour maîtriser le foncier, il y a des moyens pour essayer de limiter la spéculation. C'est ce que je viens de vous dire. Donc, nous avons fait appel à l'Etablissement public foncier régional (EPFR), nous avons également « ZADé » tout le secteur de façon à mieux contrôler. On m'a reproché de ne pas assez aller dans le détail mais je vais vous dire une chose : Si j'avais attendu que le bureau d'études avance le projet et puis que je vienne le présenter, on m'aurait dit « mais vous venez nous présenter votre projet, c'est tout saucissonné ». Alors j'ai eu le courage et l'audace de faire cette réunion publique. Croyez-moi que cela n'a pas été facile, parce que j'en ai pris de partout, mais je ne regrette pas de l'avoir fait parce que je crois que c'est cela également le débat démocratique. Cela permet une prise de conscience, cela permet également à certaines personnes de se rendre compte de l'importance de l'urbanisation dans une ville.

Ceux qui sont venus uniquement pour espérer faire de la spéculation, eh bien qu'ils aillent ailleurs. Avec ou sans ITER, notre projet se fera. L'arrivée de nouvelles populations pose des contraintes d'accès, de stationnement, etc. C'est un très grand projet, qui s'inscrit dans le cadre d'une politique durable. Là, je peux vous dire que je suis allé voir en Angleterre ce qui se passait. Nous devons aller en Allemagne également voir des expériences au niveau de l'écologie, au niveau du respect de l'environnement, au niveau des combustibles qui seront utilisés, avec beaucoup de solaire, etc. Je me réjouis que, dans le cadre de la Communauté du Pays d'Aix, notre projet soit cité en exemple et je sais que mon collègue maire de Venelles y est très attentif.

Donc, il n'y a pas de miracle mais il faut prendre les moyens, nous les avons pris, de façon à limiter la spéculation immobilière. Ce sont d'abord les gens du pays qui doivent pouvoir y accéder, en locatif, en accession à la propriété. Que l'on arrête à Pertuis de dire que ces 40 hectares seront réservés uniquement aux cas sociaux d'Aix et de Marseille. Croyez-moi que cela fait mal et je profite de l'occasion pour dénoncer ce scandale qui court dans la ville, car nous aurons vraiment un programme exemplaire.

*Applaudissements.*

### **Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci, il n'y a pas de miracle, il n'y a pas de fatalité non plus.

### **Yannick IMBERT, directeur de projet auprès du préfet de région, chargé des mesures d'accompagnement d'ITER**

Monsieur le maire vient de donner un exemple concret de l'action déterminée que mènent les maires, car ils sont conscients de l'injustice que vivent les jeunes qui veulent démarrer dans la vie et qui ont de grandes difficultés à trouver un logement. La mairie peut agir par la préemption de terrains, par le gel d'un certain nombre de cessions immobilières, et puis en créant des instruments d'intervention publique que sont les ZAD.

Deuxièmement, je vous parlais tout à l'heure de l'instrument que nous avons utilisé, les pré-ZAD (pré-zones d'aménagement différé) : on a des exemples concrets sur des endroits du secteur ITER où le seul fait d'avoir pré-ZADé a réduit à néant ou immédiatement interrompu des projets spéculatifs qui étaient en train de voir le jour. J'ai quelques exemples sur Manosque et sur Oraison, où l'on a très vite vu l'effet de l'intervention publique.

Quand je disais tout à l'heure doublement du budget de l'EPFR, ou plus exactement de la ressource que l'on attribue à l'EPFR, monsieur le maire disait qu'il s'en était servi comme intervenant, c'est très important. C'est avec l'EPFR que nous sommes en train de mener une étude, que nous venons de lancer une étude en liaison avec les maires pour voir quels sont les périmètres que l'on va effectivement arrêter en termes de ZAD car l'EPFR entend très clairement intervenir massivement sur ces zones-là pour, encore une fois, juguler les spéculations foncières. Comme il est possible qu'à certains endroits, cela ne suffise pas, le Conseil régional apportera des subventions directes aux communes pour leur permettre d'abaisser le prix du foncier. 12 millions d'euros de subventions directes aux communes pour leur permettre d'abaisse le coût du foncier, c'est loin d'être négligeable.

Troisièmement élément, qui est peut-être un vœu pieu mais je crois quand même qu'il a sa vérité, c'est que de toute façon, face à la précarisation d'un certain nombre de populations dans cette région, on va se heurter à un phénomène d'offre et de demande. Les « petits malins » qui s'amuse à spéculer de manière éhontée ... On l'a vu. Je n'ai pas dit tout à l'heure que je niais le phénomène. Je suis comme vous. On a bien vu dans un certain nombre d'agences immobilières les prix évoluer. Sur un même logement, face à un demandeur « pas ITER » et face à un demandeur « ITER », le prix évoluait de 25 % au motif que l'on se figure que le pouvoir d'achat de quelqu'un qui va venir travailler sur ITER permet de payer cela. Nous travaillons avec le CEA et avec la cellule d'accueil du CEA, parce qu'il est hors de question que nous, on coure après ce phénomène-là. Donc, on refusera d'accueillir des étrangers. Inutile de vous dire que le premier signe d'accueil dans un pays, ce n'est quand même pas l'impression de faire passer les gens pour des presse-citron. Donc, nous ne nous prêterons pas à ce jeu. Avec la collaboratrice de Pascale Amenc-Antoni, on a rencontré en début de semaine l'Union régionale des FNAIM (Fédération nationale des agents immobiliers) pour faire passer un certain nombre de messages mais de manière positive : on leur a demandé de travailler avec nous, parce qu'ils n'ont aucun intérêt eux-mêmes à laisser filer une certaine partie de leur profession à ce type de mouvement spéculatif. Et puis, dans une quinzaine de jours, Pascale Amenc-Antoni et moi intervenons devant l'Observatoire immobilier de Provence qui réunit l'ensemble des acteurs publics et privés du logement dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Là aussi, il faut passer un marché très clair qui est : « ne croyez pas qu'ITER est une espèce de manne céleste financière qui va permettre de faire tout et n'importe quoi. » Mais je crois que les maires étaient suffisamment confrontés à ce sujet-là pour que l'on ne soit pas encore plus vigilant à la faveur d'ITER mais, encore une fois, ce que j'ai voulu dire, c'est « il y a des phénomènes spéculatifs, mais créons aujourd'hui une volonté délibérée des pouvoirs publics, qu'ils soient Etat ou collectivités, de passer à côté, de prendre sur un autre champ et de nous bâtir des moyens d'action qui fassent qu'au bout du compte les mouvements spéculatifs se tasseront d'eux-mêmes parce que cela ne fonctionnera plus. » Cela demande beaucoup de détermination mais c'est un sujet tellement présent dans cette région qu'encore une fois, la détermination est forte.

### **Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci. Madame.

### **Une intervenante de la salle**

Je change de sujet et voudrai revenir sur l'environnement. On va déboiser 180 hectares officiellement, parce que ce sera beaucoup plus avec les travaux d'approche. C'est d'autant plus dommageable que c'était une forêt ancienne, qui exceptionnellement n'avait jamais brûlé, ce qui veut dire qu'il y avait des espèces rares et très anciennes.

Je voudrais savoir ce que vous entendez quand vous dites, dans la brochure, « prêter attention à la faune et à la flore ou prendre des mesures compensatoires » ?

Deuxième question sur le même thème, l'eau rejetée sera, dit-on, à 30 degrés. Où sera-t-elle rejetée ? J'ai entendu tout à l'heure dans l'introduction « dans la Durance ». Est-ce que cela ne va pas provoquer une élévation de la température de la rivière et donc modifier le milieu ? Les berges de la Durance abritent une avifaune exceptionnelle : que deviendra-t-elle ?

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci. Allez-y.

**Pascal GARIN, directeur adjoint agence ITER France**

Je tiens à préciser que la surface qui sera déboisée ne sera qu'une partie des 180 hectares qui sera construite, c'est-à-dire environ 90 hectares.

Au cours de l'étude écologique qui a été menée il y a trois ans, on a répertorié l'ensemble des espèces végétales et animales qui sont présentes sur le site. Cette forêt est ancienne mais elle est très banale. Les espèces qui la constituent sont des chênes lièges, des arbres que l'on trouve beaucoup dans la région et qui ne représentent pas un patrimoine écologique particulier.

Il existe sur cette zone un certain nombre d'espèces qui sont protégées par la réglementation européenne et la réglementation française. Il y a un capricorne par exemple qui fera l'objet de mesures de compensation : on prélèvera les souches dans lesquelles ces animaux sont implantés et on les déplacera dans une zone où ils pourront se multiplier.

Concernant les rejets, il est effectivement prévu que l'eau soit rejetée en Durance. La température à laquelle l'eau sera rejetée et sa composition respectera évidemment les réglementations en termes de rejets.

En été, si jamais l'eau d'amenée du canal de Provence dépassait une certaine température, l'eau de refroidissement serait mélangée à de l'eau du canal avant d'être rejetée aux températures conformes à ce qui est demandé par la réglementation.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci. Vous êtes satisfaite de la réponse, madame ? En partie. Très bien. C'est une question sur laquelle il faudra revenir, je n'en doute pas. Y a-t-il encore des interrogations qui pourraient faire avancer notre soirée ? Allez-y, ce sera la dernière.

**Loïc BOLANGE, Cadarache**

Merci. Je crois que l'on n'a pas répondu sur la durée de vie du tritium.

**Jean-Pierre ROZAIN, agence ITER France**

La demi-vie radioactive du tritium est de 12 ans environ. J'en profite pour corriger une erreur. Tout à l'heure, une personne a dit « au bout de 100 ans, il n'y aura plus de déchet », c'est faux. J'ai dit qu'au bout de 100 ans, il restera à 90 % du nickel 63 qui, lui, a une demi-vie radioactive de 100 ans. C'est la raison pour laquelle, en démantèlement, il y a 10 % de déchets classés en moyenne activité.

**Loïc BOLANGE, Cadarache**

C'est le premier débat auquel j'assiste de ma vie. Je suis ingénieur. Je suis un peu déçu par l'ensemble des débats. Moi, je n'ai pas particulièrement d'avis sur le projet ITER. Je ne demande qu'à écouter les uns et les autres, les pour et les contre. J'ai un peu l'impression que l'on nous vend de la poudre aux yeux. On nous donne des chiffres mais on ne sait pas sur quelles bases on s'appuie pour les obtenir. On manque encore de transparence là-dedans. Je sais bien que c'est compliqué de présenter ce genre de projets, cela fait appel à énormément de domaines, de spécialités, de chiffres, je sais bien que ce n'est pas évident de communiquer là-dessus. Moi, je ne suis pas convaincu sur l'ensemble de ce que vous nous présentez.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci, un débat public est quelque chose qui s'échafaude progressivement. Cela porte à la fois sur des questions techniques et des questions de société, mais aussi sur des questions d'adhésion voire de confiance. Peut-être qu'on aura ouvert le chantier mais on ne le bouclera pas. Après, il y a toujours moyen de demander d'autres éléments, un certain nombre d'études contradictoires.

Un, ces chiffres sont donnés dans un dossier, deux, ils sont donnés en public, trois, ils sont donc gravés dans le marbre. Cela fait reposer une certaine responsabilité sur celui qui les annonce.

Au fond, dans un débat public, on dit « *verba volant* », mais non, les paroles ne volent pas puisqu'on les enregistre et qu'elles font, dans une certaine mesure, contrat social. Les interrogations que vous avez exprimées sur la fiabilité des chiffres feront que ces questions seront revisitées tôt ou tard et ré-éclairées.

Comme notre travail, c'est d'entendre vos avis et de les porter après validation par la CNDP, ces choses-là feront partie du dossier, du compte-rendu sur lequel les maîtres d'ouvrage auront à se prononcer et peut-être à innover en matière d'analyse contradictoire de dossier.

Je sens que les manteaux se ferment. Je vous confirme qu'il y a déjà un certain nombre d'études accessibles sur le site. Nous verrons comment on peut en mettre d'autres disponibles. Je vous remercie de la soirée. Ce n'est pas la dernière et il y a un site Internet sur lequel on peut poser des questions. Les questions écrites auxquelles il n'a pas été répondu seront examinées et il y sera répondu sur le site Internet et par écrit et par lettre. Merci et au revoir.